

**RAPPORT DU COMITE DE SUIVI DE
LA LICENCE ET DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE
Année 2010-2011**

**SYNTHÈSE DES TRAVAUX
RECOMMANDATIONS**

SOMMAIRE

1. Introduction	3 - 4
2. Bilan des visites	5 - 13
3. Résultats de l'enquête sur la licence	14 - 40
4. Recommandations du comité sur les stages	41 - 45
5. Avis du comité sur le projet d'arrêté	46 - 47
6. Chronologie 2010-2011	48
7. Références des contributions	49

1. INTRODUCTION

Lors de cette année universitaire 2010-2011 la licence a fait l'objet de nombreux débats. Le lancement de la deuxième phase du plan réussite en licence, le colloque annuel de la CPU et les échanges concernant la préparation d'un nouvel arrêté ont été l'occasion de replacer la licence au centre du dispositif des formations universitaires.

C'est dans ce cadre que le comité de suivi a effectué des visites dans quatre universités, qu'il a lancé une enquête auprès des établissements, qu'il a formulé des recommandations sur les stages en licence et qu'il a débattu sur les projets d'arrêté sur la licence.

Lors des dernières réunions du comité de suivi, des échanges ont eu lieu entre les membres du comité et Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ainsi que Monsieur Patrick Hetzel, Directeur Général de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle. Ces réunions ont permis d'échanger sur le projet d'arrêté portant sur la licence, un bilan sommaire des points de réflexion du comité de suivi figure dans ce document.

¹Amener 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, faire de la licence un diplôme permettant d'une part la poursuite en master et d'autre part l'insertion professionnelle, s'assurer des conditions pédagogiques et matérielles qui permettent la réussite du plus grand nombre, sont des défis que l'Université doit relever. Le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle est particulièrement concerné par l'adéquation formation-emploi et par la cohérence globale de l'offre de formation de l'enseignement supérieur. Il a déjà formulé une proposition de référentiel pour l'ensemble du domaine Lettres, Langues et Sciences Humaines avec une déclinaison plus spécifique en licence d'histoire. De plus ses rapports successifs ont régulièrement insisté sur **la nécessité de rendre lisibles et cohérentes les formations en licence proposées aux étudiants notamment en termes d'intitulés des mentions.**

Si l'Université est le lieu privilégié d'élaboration et de transmission des savoirs, elle est aussi le lieu où la majorité des cadres de notre nation sont formés. Une des missions essentielles de l'Université est de préparer progressivement tous les étudiants à l'insertion professionnelle. Au travers des DUT, des licences professionnelles, des masters professionnels, DESS, IUP, et des diplômes professionnalisants, l'Université a su mettre en place des formations professionnelles à côté de ses formations plus fondamentales. Les partenaires du monde socio-économique participent à ces formations et siègent dans leurs conseils de perfectionnement ou d'orientation. Les insertions professionnelles de ces diplômés sont très satisfaisantes. C'est le résultat d'une très grande richesse intellectuelle et d'une capacité d'adaptation de l'Université à la démographie et aux besoins économiques.

La loi d'août 2007 « Libertés et Responsabilités des Universités » assigne aux universités une mission d'orientation et d'insertion professionnelle des étudiants. Le lancement de la phase 2 du plan réussite en licence et la nécessité de préciser les objectifs de la licence ont été l'occasion, pour le comité de suivi de la licence et de la licence professionnelle, de débattre sur l'évolution de la licence. C'est ainsi

¹ Extrait du document « Pour une licence attractive doublement qualifiante, permettant une poursuite d'études en master et une insertion professionnelle, une licence assurant un parcours de réussite aux étudiants » - Gilles RABY- avril 2011.

qu'ont été présentés : le site www.vocasciences.fr qui propose les formations par une approche disciplinaire et une approche métiers, un exemple de formation construite pour répondre à des objectifs d'acquisitions de compétences ainsi qu'une réflexion menée par la CIRUISEF (Sciences en Francophonie www.ciruisef.com) sur les socles de fondamentaux nécessaires à une poursuite d'étude en master. **Tout en garantissant la qualité de la formation académique et la poursuite d'études en master, la licence doit devenir un niveau possible d'insertion professionnelle.** Un référentiel, pour chaque mention de licence, doit donc préciser le socle des fondamentaux essentiel pour garantir la qualité de la formation académique et pour assurer la mobilité des étudiants entre le premier et le second cycle, **ces référentiels doivent préciser les compétences attendues d'un diplômé.**

Alors que des organismes sollicitent la délivrance du grade, voire du diplôme, de licence, il est essentiel de rappeler que la **licence doit être irriguée par la recherche** et qu'au cours de sa formation tout licencié doit avoir eu une connaissance de la démarche recherche et des métiers associés.

Enfin, l'évolution des pratiques pédagogiques universitaires est devenue une nécessité, cette évolution ne peut être que progressive et différenciée par grands domaines. Des appels nationaux à projets pédagogiques permettraient de créer une nouvelle dynamique, c'est en ce sens qu'une lettre co-signée par les présidents des comités de suivi de licence et de master a été envoyée en février 2011 à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la recherche. Cette évolution des pratiques pédagogiques doit être conduite et donc partagée par le corps enseignant ce qui nécessite que les établissements se saisissent de cette question et que la fonction pédagogique soit valorisée à un niveau comparable à celui de la recherche. Ceci nécessite une formation initiale adaptée des futurs enseignants-chercheurs et une formation continue des enseignants et des enseignants-chercheurs, par exemple dans le cadre d'un service d'appui à la pédagogie au sein des établissements. L'évolution des pratiques est conditionnée par la valorisation des activités pédagogiques, il n'est plus normal que la formation, le recrutement et les promotions portent essentiellement, voire exclusivement, sur les travaux de recherche.

La France n'est pas particulièrement en avance sur cette question, en revanche elle peut se nourrir des expériences et des travaux tels que ceux en provenance de la Belgique, du Canada ou de la Suisse qui pratiquent une pédagogie innovante depuis plus d'une dizaine d'années.

Gilles RABY

Président du comité de suivi de la licence
et de la licence professionnelle

2. BILAN DES VISITES

PLAN POUR LA RÉUSSITE EN LICENCE Bilan des visites du comité de suivi dans les universités de Paris 6, Toulouse 1, Toulouse 2 et Toulouse 3.

Ces visites ont été effectuées en juin et septembre 2010

L'Université Pierre et Marie Curie :

Avant même la mise en place du Plan pour la réussite des étudiants en licence (PRL), l'université Paris 6 s'est efforcée d'innover dans le domaine de la formation et de l'insertion des étudiants : dès 2001, plusieurs directions (études, enseignements, insertion professionnelle) et un directoire des formations ont été créés. Une Cellule d'aide à l'insertion professionnelle et un Observatoire des formations et de l'insertion ont également été mis en place. L'université a développé une politique volontariste en matière de licences professionnelles par la voie de l'apprentissage et de diversification de son offre de licences. Le PRL n'est donc pas perçu par cette université comme un ensemble d'actions spécifiques, mais comme la suite et la mise en cohérence d'un programme déjà engagé.

L'établissement accueille un **public hétérogène** : de bons éléments, mais aussi des élèves moyens qui ont du potentiel mais pas de réelle motivation pour les sciences, et des étudiants mal orientés. Paris 6 a créé une licence pluridisciplinaire proposée aux étudiants qui n'ont pas encore fait de choix entre études scientifiques et études littéraires. L'université souhaiterait développer cette licence dans le cadre du PRES. Elle observe qu'une césure nette s'opère entre première et deuxième années de licence : 25 à 30% des étudiants de Paris 6 quittent cette université en fin de L1 et autant d'étudiants la rejoignent en provenance d'autres établissements.

Orientation active :

Paris 6 dispose d'un module d'orientation active qui lui est propre et qu'elle utilise en parallèle du suivi d'APB.

- première phase, électronique : l'étudiant reçoit une réponse immédiate, automatique, contenant quelques statistiques de base sur la réussite des bacheliers à l'université et lui permettant d'évaluer s'il a bien choisi sa formation ;
- deuxième phase : lors des journées portes ouvertes, les étudiants reçoivent des informations générales en amphithéâtre et ont la possibilité de rencontrer des enseignants en ateliers.

L'université souhaiterait mettre en place un conseil personnalisé en amont de l'inscription dans APB et non au moment de l'inscription. Le centre d'information propose depuis deux ans des rendez-vous personnalisés, qui rencontrent un vif succès, mais n'attirent le plus souvent que des jeunes qui n'en ont pas besoin.

L'université constate qu'il est difficile de parler d'« orientation » aux étudiants, qui craignent une orientation forcée.

Innovation et investissement pédagogiques :

À destination des enseignants qui acceptent d'enseigner en licence, l'université a mis en place une prime d'investissement pédagogique : les commissions disciplinaires ont accordé 102 primes en 2009, d'un montant de 3 500 €.

L'université tente par ailleurs de développer son pilotage de l'innovation pédagogique en mettant en œuvre une politique de financement sur projet auprès des départements.

Diversification des parcours :

Paris 6 organise son offre de licence en trois portails :

- Biologie – géologie – physique – chimie (BGPC)
- Physique – chimie – mécanique – électronique (PCME)
- Mathématiques – informatique – mécanique – électronique (MIME).

Elle s'efforce de les adapter au niveau des étudiants.

- un renforcement est proposé aux étudiants en difficulté : dispositif « en amont » mis en place pour les étudiants provenant de certains lycées bien identifiés ; repérage au moment du contrôle continu, en novembre, ou à la demande des étudiants eux-mêmes ; depuis 2009, programme spécifique visant à resocialiser des étudiants en situation de décrochage (20 étudiants).

Certains étudiants en difficulté en L1 sont progressivement orientés vers un parcours professionnel en L2 : ils se voient proposer un stage long, de 6 semaines ou plus, intégré au L2. Ce stage peut constituer une étape vers une licence professionnelle.

- Des parcours d'excellence sont proposés à ceux qui réussissent bien : il s'agit de doubles cursus, au nombre de 7, tels que « sciences et philosophie », « sciences et sciences sociales » ou encore « sciences et musicologie ». Certains parcours bi-disciplinaires sont renforcés : ils comprennent 36 ECTS par semestre au lieu de 30.

- Les étudiants dans la moyenne ne sont pas négligés : une opération visant à offrir un ouvrage scientifique de base à chaque étudiant a été lancée.

Des programmes internationaux permettent aux étudiants qui le souhaitent de passer un semestre à l'étranger : ils ne concernent que peu d'étudiants, une quinzaine par an.

Tutorat, soutien disciplinaire et méthodologique :

Le programme *Cap en fac*, mis en place depuis 4 – 5 ans avec des lycées partenaires, permet de repérer et d'accompagner des étudiants qui ne se dirigeraient pas spontanément vers Paris 6. Ils se voient proposer un dispositif de soutien : exonération des frais d'inscription, aide à la recherche d'un logement, enseignant référent, soutien scolaire obligatoire, le soir, par des tuteurs de L3 ou M1. Ce programme reçoit un financement de la Ville de Paris. Il concerne un faible nombre d'étudiants : 20, en Biologie, géologie, physique, chimie (BGPC).

Un tutorat à plus grande échelle est en cours de mise en place : en chimie, en 2009 – 2010 ; en biologie à la rentrée 2010. Ce soutien, dispensé aux étudiants volontaires par d'autres étudiants, fera l'objet d'un contrat, signé en début de semestre. Des actions ponctuelles de soutien sont également mises en place : soutien en mathématiques pour les étudiants issus de baccalauréats professionnels, par exemple.

Évaluation des diplômes :

Toute licence fait l'objet d'une évaluation, y compris en terme d'insertion professionnelle. Un conseil de perfectionnement va être intégré à toutes les formations, au niveau de la mention.

Halles de technologie :

Afin de proposer aux étudiants inscrits en licence professionnelle des ateliers leur permettant de travailler avec des outils et des machines qu'ils retrouveront en entreprises, l'université a créé des halles de technologie. Il s'agit de plateformes technologiques, thématiques, mises à la disposition de l'ensemble des formations et regroupées au sein d'une structure de gestion appelée « Institut universitaire de sciences appliquées (IUSA) » :

- halle « problèmes énergétiques »
- halle « génie environnemental » autour des technologies de l'eau, située à Ivry
- halle « génie industriel »
- halle « génie biologique et chimique ».

Au sein de ces espaces, les étudiants travailleront sur des projets industriels et participeront à des études de cas. Ces ateliers seront intégrés aux cursus et favoriseront le développement d'une pédagogie par projet. La première plateforme est située sur le site de Saint-Cyr l'École et concerne la découverte d'un véhicule téléguidé, pour lequel un financement a été obtenu de la Fondation Total.

Insertion professionnelle :

Il convient de signaler que Paris 6 ne dispose ni d'Observatoire de la vie étudiante, ni de BAIP : la direction de l'insertion professionnelle en tient lieu. Elle a mis en place un état des lieux des actions menées en matière d'insertion professionnelle et un ensemble d'enquêtes d'insertion – à 6, 18, puis 30 mois – permettant de suivre les étudiants. Ces enquêtes sont consultables en ligne, sur le site UPMC PRO, qui s'efforce de créer des communautés de diplômés :

<http://www.pro.upmc.fr/?module=nologin&page=minisite&html=CARRIERES/Enquetes.html>

Ce site constitue également un guichet unique vers les offres de stages proposées par les entreprises. Tous les étudiants possèdent, dès leur inscription à l'université, une fiche sur ce site, qu'ils peuvent ou non mettre à jour.

L'université développe une approche « compétences » au sein des cursus : des experts travaillant en entreprise interviennent dans des ateliers qui visent à définir les compétences attendues des étudiants dans les entreprises. Des professionnels viennent présenter leur métier, réaliser des simulations d'entretiens avec les étudiants, etc. Ces ateliers, conduits par des enseignants-chercheurs, s'étendent du L1 au M2. Des forums des métiers sont également organisés. Un référent « insertion professionnelle entreprise » va être désigné : il fera le lien entre les conseils de perfectionnement et la direction de la formation.

L'université s'efforce par ailleurs d'identifier des attentes d'entreprises auxquelles il serait possible de répondre par des formations de niveau BAC+3.

La journée a également permis aux participants d'avoir un échange sur **l'offre de licences professionnelles** de Paris 6, qui sont toutes proposées en apprentissage. Une présentation des licences professionnelles dans le domaine des sciences du vivant a notamment permis de comprendre comment l'université mettait en œuvre ses formations en apprentissage : alternance par quinzaine entre université et entreprise, évaluation par contrôle continu une fois par mois, notes académiques au premier semestre, notes professionnelles au second. Un travail est conduit en partenariat avec le CFA, qui constitue le plus gros centre en charge d'apprentissage sur le campus. Le choix de l'apprentissage est considéré comme un cadre fort pour l'enseignement, protecteur pour les étudiants.

La délégation n'a pas rencontré de représentants des étudiants au cours de cette visite.

L'Université Toulouse 1 Capitole :

Elle accueillait en 2009/2010, 18 300 étudiants dont près de 10 200 au niveau Licence, soit 55,7%.

L'université s'est engagée dès 2008 dans le Plan réussite en licence. Elle a incité ses composantes à mener une politique volontariste d'accueil et d'accompagnement de tous les étudiants indépendamment de leur origine scolaire tout en conduisant une politique de sélection vers l'excellence. Cette démarche a conduit les composantes à mettre en place des pratiques pédagogiques innovantes et diversifiées et des dispositifs de sélection très spécifiques.

Les dispositifs mis en place par les composantes et les services communs concernent principalement l'accueil et l'accompagnement des nouveaux étudiants en L1 et dans une moindre mesure en L2.

● **Accueil des nouveaux étudiants**

L'université accueille un public diversement caractérisé selon les composantes :

- en droit, filière majoritaire, environ 10 à 12% de bacheliers technologiques accueillis sans discrimination,
- en AES, les bacheliers ont souvent choisi cette filière en 2^{ème} choix,
- en économie, 25% de bacheliers sont considérés comme mal orientés et n'ont pas un niveau suffisant en mathématiques.

→ Orientation active mise en place par le SCUIO chargé du conseil-orientation (entretiens individuels d'orientation : 300 rendez-vous) ; approche par type de baccalauréat afin de repérer les trajectoires inadaptées notamment en sciences économiques où le niveau requis en mathématiques est élevé.

→ Dispositifs d'accueil :

- université d'été organisée par la faculté de droit la 2^{ème} quinzaine de juillet et la dernière semaine d'août sous forme de conférences animées par le Doyen et d'ateliers de travail, destinée à mieux faire connaître les études juridiques et l'université ;
- TD de visites actives mis en place par le service commun de la documentation pendant 2 semaines avant la rentrée et destinés aux nouveaux entrants en L1 : ils sont assurés par les 17 personnels de la bibliothèque et par 10 tuteurs de documentation recrutés et formés parmi les étudiants de M2 et D ; ils ont pour but de mieux intégrer ces étudiants dans leur nouvel environnement universitaire dès la rentrée et de repérer les étudiants en difficulté.

● **Renforcement de l'encadrement pédagogique**

→ enseignants référents désignés parmi les responsables de cours magistraux en AES : ils assurent des entretiens pédagogiques individuels et réguliers ;

→ tutorat pédagogique :

- en L1 en droit, confié à un chef d'équipe (jeune MCF) de chaque matière (1 séance de TD par semaine, 10/12 étudiants par séance) ; séances de méthodologie complémentaires (4h dans 4 matières principales) ; systèmes de colles (relève des exercices et corrigés par le chargé de TD) ;
- en L1 en AES, tutorat de soutien universitaire : tuteurs désignés parmi les chargés de TD les plus expérimentés chargés d'organiser des travaux de soutien en appui des TD classiques (9 séances obligatoires/matière) ;
- système de parrainage mis en place en 2010 en AES entre étudiants de L3 et L1 (1 parrain/5 étudiants pour 1h30/semaine de travail pendant 5 semaines) ;

→ renforcement des enseignements :

- renforcement du cours de technique d'expression en L1 et L2 en AES + cours de mise à niveau de français pour les étudiants en difficulté notamment étrangers ;

- enseignement facultatif "langue, culture, méthodes" en Economie à raison de 2 groupes de cours de 2h par semaine en L1 Economie, consacrés pour le 1er groupe à l'enseignement du français (13,4% de primo-entrants sont étrangers), pour le second groupe au renforcement des acquis ;
- renforcement de cours magistraux en AES (de 33 à 36 heures), transformation de cours en TD (comptabilité) ; renforcement en économie du TD de mathématiques et TD supplémentaires en macro et micro ; mise en place d'amphis par niveau en économie en S2 avec pour les étudiants les plus faibles un enseignement complémentaire d'un TD supplémentaire par semaine en alternance en mathématiques, micro et macro ;
- réduction du nombre d'étudiants dans les TD en droit (pas plus de 20) et en économie ;
- renforcement du contrôle continu en AES et en droit ;
- formation à la méthodologie documentaire : initiation à l'accès aux ressources documentaires pour tous les étudiants de L1 ;
- filière d'excellence prévue en Economie (étudiants sélectionnés en fin de L2 ayant obtenu au moins 2 mentions) pour intégrer une « Ecole d'économie ».

● Soutien aux étudiants en difficulté

- renforcement des enseignements méthodologiques par le SCD pour les étudiants en difficulté repérés et convoqués : TD de méthodologie renforcée pour étudiants d'AES par petits groupes de 12 étudiants, 18h de TD ; séances d'aide individualisée au travail universitaire et d'ateliers documentaires pour tous les étudiants de L assurés par des tuteurs regroupés dans un « espace tutorat » ;
- dispositifs de soutien pour les bacheliers technologiques en L1 de droit sous forme de séances particulières ;
- enseignements de mise à niveau (15 jours) des nouveaux entrants en L2 de droit issus des classes préparatoires ou étudiants ayant échoué en médecine + 1TD de méthodologie chaque semaine ;
- réorientation possible proposée après 3 semaines : 3 semaines intensives avec évaluation pour une réorientation au sein de l'établissement vers l'IUT ;

● Evaluation des enseignements

- questionnaire soumis à tous les étudiants en droit
- démarche « qualité » prévue dans le contrat quadriennal

● Dispositifs de suivi/indicateurs

- dispositifs de suivi : suivi des étudiants ayant participé à l'université d'été en Droit via leur courriel afin d'en mesurer le bénéfice ;
- enquêtes de l'OVE prévues sur la poursuite d'études de L3 en Masters et d'insertion professionnelle.

L'Université Toulouse 2 Le Mirail :

Elle accueillait en 2009/2010, 23 000 étudiants dont près de 14 600 au niveau Licence, soit 63,4%.

L'Université Toulouse 2 a une spécificité avec un taux de renouvellement très élevé : un étudiant sur deux est un nouvel arrivant.

L'université a confié dès 2007 à la division de la vie étudiante, la gestion centralisée de l'accueil et du pilotage des dispositifs ainsi que la répartition des moyens du Plan réussite en licence. Cette gestion centralisée a facilité le suivi de ces actions mais n'a pas permis leur développement optimum. Elle s'efforce depuis la rentrée 2010 de laisser plus d'initiatives aux composantes afin de permettre l'émergence d'actions innovantes.

● **Accueil des nouveaux étudiants**

L'université accueille un public renouvelé de moitié chaque année, de nouveaux bacheliers mais également un nombre important d'étudiants en reprise d'études. Elle constate un nombre très important d'étudiants en situation d'échec aux premiers examens de L1 et quittant l'université (34%).

→ Orientation conduite par le SIOU : consolidation des échanges de l'université avec les lycées ; définition de parcours/filières/pré-requis ;

→ Dispositifs d'accueil : réunion de prérentrée destinée à présenter les services de l'université, l'organisation des études, l'environnement numérique de travail ainsi que les dispositifs d'accompagnement (enseignant référent, tutorat) ;

● **Renforcement de l'encadrement pédagogique**

→ enseignants référents pour les étudiants en L1, chargés d'informer, orienter et conseiller : réalisation d'un livret de l'enseignant référent pour préciser leur rôle. A noter que seuls 54% des étudiants connaissent leur enseignant référent ;

→ tutorat dans le cadre du « dispositif d'accompagnement et d'aménagement pédagogique » (DAAP) assurés par des étudiants avancés : ateliers hebdomadaires par petits groupes d'étudiants (aide méthodologique sur les cours) ;

→ dispositifs spécifiques pour les sportifs de haut niveau : aménagement de leur cursus ;

→ renforcement du contrôle continu ;

→ organisation de semestres de 12 semaines permettant une réelle organisation de l'année universitaire/semestre ;

→ développement de l'enseignement numérique de travail (ENT) : mise en ligne de ressources pédagogiques et mise en réseau de correspondants : préparation au C2i. Un partenariat avec la MAIF permet de réduire les inégalités d'accès par le prêt d'ordinateurs.

● **Soutien aux étudiants en difficulté**

→ dispositif spécifique de tutorat pour étudiants mal entendant

● **Dispositifs de suivi/indicateurs**

→ enquêtes menées par l'observatoire de la vie étudiante concernant le public en L1 :

- enquête de rentrée destinée aux nouveaux entrants afin de mieux connaître les étudiants, leurs aspirations en termes d'études et de projet professionnel ;
- enquête en fin de S1 destinée à mesurer le niveau de satisfaction des étudiants et leurs difficultés ;
- enquête de suivi à l'issue de la 1^{ère} année.

L'Université Toulouse 3 Paul Sabatier :

Elle accueillait en 2009/2010, 28 300 étudiants dont plus de 16 000 au niveau Licence, soit 56,5%.

L'université s'est engagée dans le Plan réussite en licence en lançant dès 2008 un appel à projets auprès des équipes pédagogiques. Elle assure une gestion centralisée de l'ensemble des dispositifs d'accueil et d'accompagnement des étudiants. Une « Maison de la réussite » en licence regroupant l'accueil des étudiants, les secrétariats pédagogiques et comprenant des salles d'enseignement par petits groupes a été créée dans le cadre du Plan Campus.

L'Université propose à chaque étudiant d'être accompagné tout au long de son parcours au travers de services et de dispositifs innovants et ce dans le cadre d'une généralisation de la spécialisation progressive des enseignements.

● **Accueil des nouveaux étudiants**

L'université accueille un public composé de 80% de bacheliers généraux, 12% de bacheliers technologiques, 8% autres.

→ Orientation active : assurée par un comité de pilotage dans le cadre du SCUIO-IP ;

- création d'un parcours guidé du lycéen, accueil des lycéens de 1^{ère} pour une découverte des métiers, séminaire sur l'approche des compétences lycées/université ;

→ Dispositifs d'accueil :

- tutorat d'accueil : participation des tuteurs étudiants aux ateliers « accueil » permettant d'informer l'étudiant sur les études envisagées et leurs débouchés ;

- projet ODACE (orientation diagnostic et accompagnement de l'étudiant) : prévoit la nomination d'1 directeur d'études par portail chargé de coordonner les emplois du temps et de repérer les étudiants en situation de décrochage : un suivi de l'assiduité est organisé.

● **Renforcement de l'encadrement pédagogique**

→ enseignants référents : réseau de référents mis en place, formés et dont l'activité fait l'objet d'une charte. 1 enseignant référent est désigné par groupe de TD. 4 rencontres sont prévues durant le L1, avec une aide par exemple au choix de la majeure choisie par l'étudiant lors de la rencontre en novembre ; ils contrôlent l'assiduité - également en L2 et L3 - et génèrent une réaction rapide en cas d'absentéisme.

→ tutorat pédagogique : organisé par l'association des étudiants en Santé permettant aux étudiants d'être évalués en cours d'année, système de colles chaque semaine comportant des QCM.

→ renforcement des enseignements : remplacement de cours magistraux par des TD ; constitution de petits groupes de TD/TP ;

● **Soutien aux étudiants en difficulté**

→ dispositifs de soutien :

- année de mise à niveau pour les bacheliers technologiques et professionnels en partenariat avec l'INSA ;

→ réorientation :

- mise en place dès la rentrée 2010 de la 1^{ère} année de santé commune aux étudiants de médecine, dentaire, sage-femme et pharmacie permettant de créer un socle commun destiné à faciliter les réorientations. Les étudiants sont répartis de manière aléatoire en 3 groupes sur les 3 sites et ont un programme d'enseignement identique. Les étudiants de L1 Santé ont aussi la possibilité de se réorienter vers le L1 Sciences et techniques à la fin du 1^{er} quadrimestre, sous réserve d'acceptation,

et/ou vers les IUT à la fin du 2^{ème} quadrimestre. En fin de L1, selon les résultats finaux obtenus, les étudiants peuvent accéder au L2 Sciences et L2 Droit ; des ateliers d'orientation sont mis en place afin de réorienter les étudiants de Santé et de les aider à définir leur projet professionnel ;

- parcours de réorientation vers l'IUT pour les étudiants en S1 Sciences en situation d'échec dès le 1^{er} semestre, S2 de remotivation et de découverte de la filière conduisant à un nouveau S1 en IUT ;
- ateliers d'orientation et de réorientation positive de novembre à juin ; entretiens individuels et accompagnement dans le cadre du centre de bilan de compétences.

● **Développement de la professionnalisation**

→ organisation de cycles de conférences sur le thème des métiers et rencontres avec les professionnels (entreprises, syndicats professionnels et partenaires de l'insertion professionnelle) ;

→ ateliers de recherche d'emploi : construction d'un argumentaire, rédaction de lettres de motivation, de CV, préparation à l'entretien d'embauche ;

→ ateliers de formation au Projet Personnel et Professionnel ;

→ université pilote dans la mise en place du Portefeuille d'expériences et de compétences (PEC) ;

→ semaine de l'ingénieur organisée par les étudiants de la préparation aux concours polytechniques ;

→ réseau de correspondants « insertion professionnelle » au sein des composantes et d'enseignants référents « insertion professionnelle » auprès des responsables de formation ;

● **Dispositifs de suivi/indicateurs**

→ plusieurs enquêtes ont été menées par le SCUIO pour mieux connaître les usagers et leurs attentes permettant une évaluation des dispositifs mis en place.

3. RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SUR LA LICENCE

Conformément à ses missions déclinées dans l'article 32 de l'arrêté du 23 avril 2002, et afin d'éclairer ses travaux et de formuler des propositions en direction tant de madame la Ministre chargée de l'enseignement supérieur que des universités, le Comité de suivi de la licence a souhaité dresser un tableau des différents dispositifs et pratiques pédagogiques mis en œuvre dans les universités, en particulier dans le cadre du plan réussite en licence.

L'enquête a été adressée aux 83 établissements concernés ; 69 établissements y ont répondu soit un taux de réponses de 83%, le comité de suivi de la licence remercie donc les universités qui ont très largement répondu alors qu'elles sont actuellement souvent sollicitées par de nombreuses instances pour renseigner des questionnaires, dresser des bilans et faire des évaluations.

L'enquête a porté sur les points suivants :

1. L'accueil des nouveaux étudiants
2. Le renforcement de l'encadrement pédagogique
3. La prise en compte de la diversité des étudiants
4. Les compétences additionnelles et la professionnalisation des enseignements
5. La démarche qualité et l'évaluation des enseignements
6. L'évolution attendue de la réglementation

Le questionnaire proposé connaît des limites et les mots utilisés ont parfois été diversement interprétés. Il convient donc de rester prudent dans l'exploitation des résultats. En particulier cette enquête ne donne qu'une photographie du fonctionnement de la licence, elle n'a pas pour ambition de faire un bilan du plan réussite en licence.

Les résultats ont été traités de manière globale par le Comité de suivi de la licence et le bilan de cette enquête ne fait pas figurer le nom des universités qui ont répondu.

types d'universités	Sans réponse	Avec réponse	TOTAL
droit/sciences économiques	1 (14,3%)	6 (85,7%)	7
lettres/sciences humaines	3 (23,1%)	10 (76,9%)	13
pluridisciplinaires avec santé	4 (18,2%)	18 (81,8%)	22
pluridisciplinaires sans santé	3 (11,1%)	24 (88,9%)	27
scientifiques et/ou santé	3 (21,4%)	11 (78,6%)	14
TOTAL	14 (16,9%)	69 (83,1%)	83

1. L'accueil des nouveaux étudiants

La totalité des universités (**69 universités**) ayant répondu à l'enquête déclare avoir assuré un accueil des nouveaux étudiants, cet accueil ayant pour objectifs d'aider les étudiants à se repérer dans leur nouvel environnement et leur assurer un accompagnement personnalisé.

Deux familles de mesures ont été mises en place :

- les dispositifs d'accueil sous forme d'une prérentrée
- les dispositifs de repérage et d'accompagnement des étudiants fragiles

1.1. Les dispositifs d'accueil

Conçue comme une première étape de la lutte contre l'échec, l'organisation **d'une prérentrée** revêt diverses formes allant de la demi-journée consacrée à une simple présentation de l'établissement, à une dizaine de jours permettant la mise en place d'un tutorat d'accueil et d'un premier diagnostic personnalisé des étudiants.

Cette prérentrée a été assurée par tous les établissements : elle a été d'une durée moyenne de **4 jours et demi** lors de la rentrée 2010, 3 universités n'en ont pas précisé la durée.

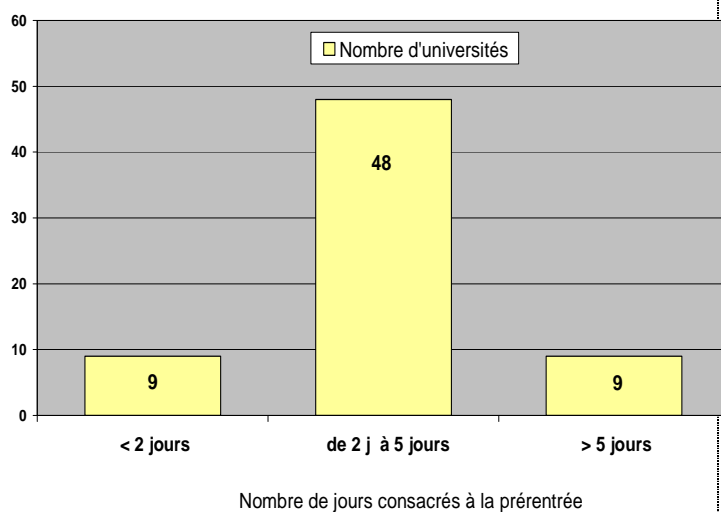
Cette durée a pu être variable au sein d'un établissement lorsqu'elle a été organisée par composantes. Elle a concerné généralement la totalité des nouveaux entrants à l'université. Seules 4 universités ne l'ont pas encore généralisée à l'ensemble de leurs composantes.

→ Pour 9 établissements (12,5%), cette durée s'est située entre une demi-journée et une journée et demie ;

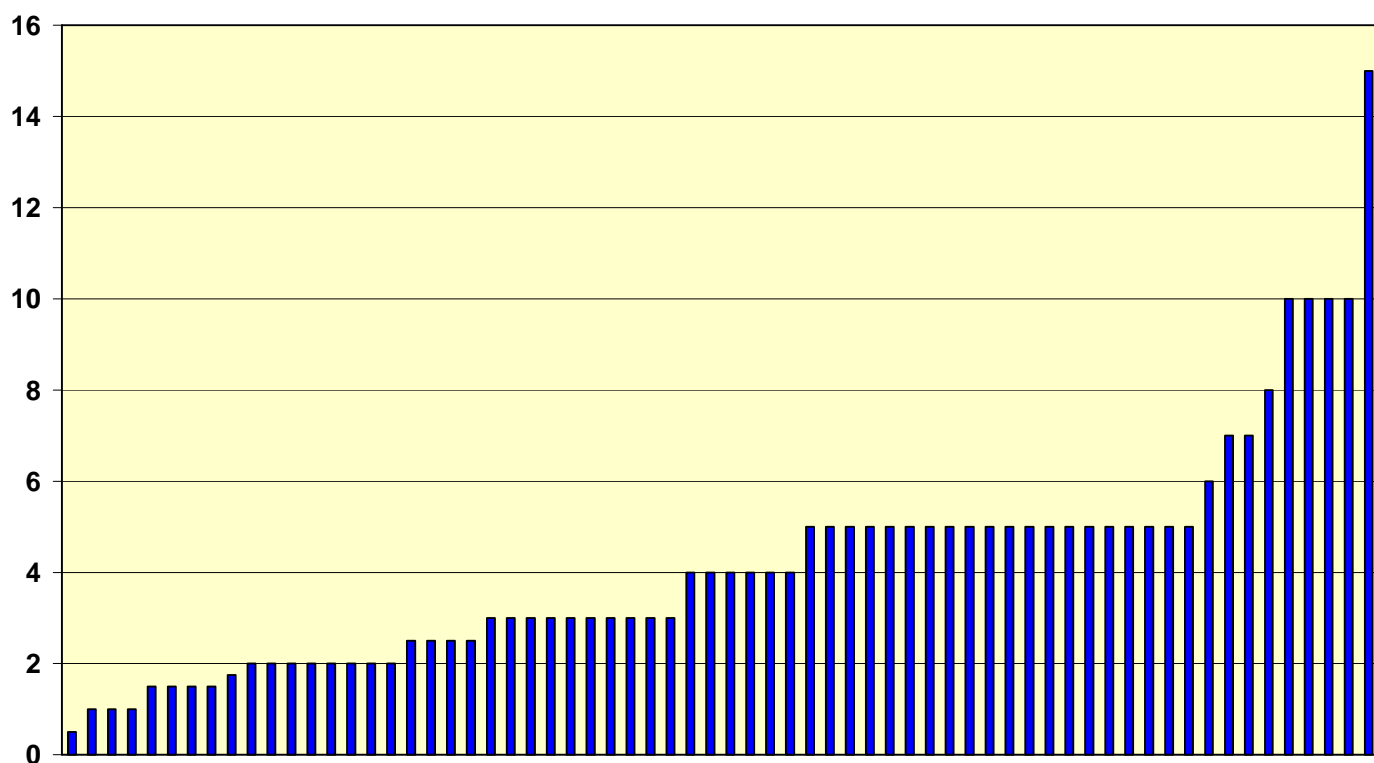
→ Pour 48 d'établissements (75%), la durée consacrée à cette prérentrée a été de 2 à 5 jours ;

→ Pour 9 établissements (12,5%), sa durée a été supérieure à 5 jours : de 6 à 10 jours (10 jours pour 4 établissements voire 15 jours pour une université).

Durée moyenne : 4 jours et demi

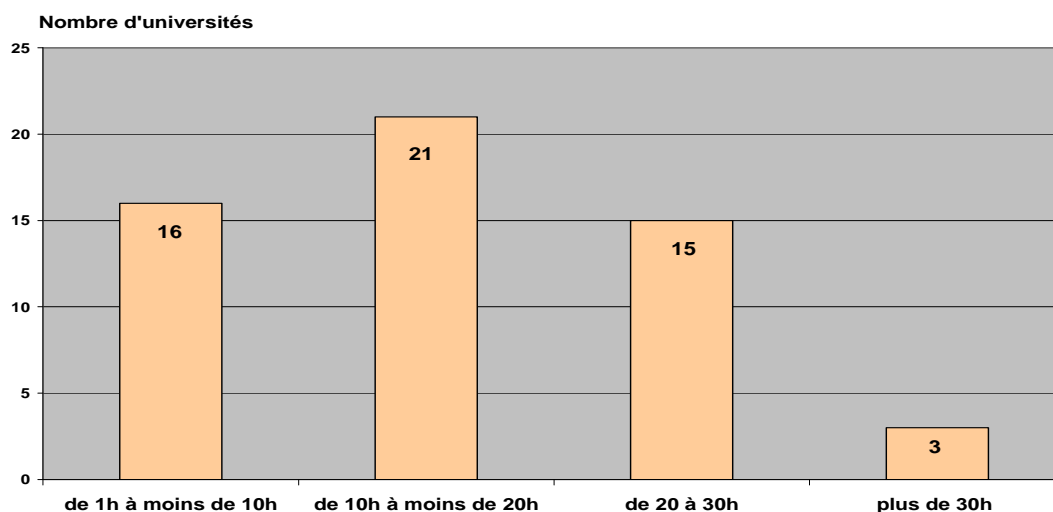


Nombre de jours consacrés à la prérentrée par établissement



S'agissant du nombre d'étudiants accueillis lors de cette prérentrée et du nombre d'heures par étudiant, ces données n'ont pas toujours été renseignées.

Néanmoins, sur les 55 établissements qui ont précisé le nombre d'heures par étudiant, celui-ci peut varier de 1 heure à 56 heures, selon la répartition suivante :



La diversité des actions et des dispositifs d'accueil mis en place varie sensiblement selon la durée qui a été consacrée à cette prérentrée.

Il s'agit notamment :

- d'une présentation de l'université,
- d'entretiens individuels ou par petits groupes avec un enseignant,
- d'une présentation des formations avec une approche métiers,
- d'une assistance aux inscriptions pédagogiques,
- de tests de positionnement et des tests de langues destinés à évaluer le niveau des étudiants,
- d'une présentation des outils documentaires et de l'environnement numérique de travail.

	Universités ayant répondu Oui	Universités ayant répondu En partie	Universités ayant répondu Oui et En partie	Universités ayant répondu Non
une présentation de l'université	95,7%	4,3%	100,0%	0,0%
une présentation des ressources documentaires	87,0%	10,1%	97,1%	2,9%
une présentation des ressources informatiques	78,3%	17,4%	95,7%	4,3%
une assistance pour les inscriptions pédagogiques	66,7%	21,7%	88,4%	11,6%
un tutorat accueil	58,0%	29,0%	87,0%	13,0%
une présentation des formations par une approche métiers	27,5%	46,4%	73,9%	26,1%
des tests de positionnement ou d'évaluation	18,8%	60,9%	79,7%	20,3%
des entretiens en petits groupes	18,8%	53,6%	72,4%	27,5%
des entretiens individuels	13,0%	59,4%	72,5%	27,5%

- **La totalité des établissements assure une présentation de l'établissement** lors de l'accueil des étudiants : 95,7% pour l'ensemble des étudiants, 4,3% pour une partie d'entre eux. Il s'agit généralement d'une présentation de l'organisation de l'établissement et de l'ensemble des services, notamment le service commun d'accueil et d'orientation des étudiants ainsi que les activités culturelles et sportives ; une visite du campus est quelquefois prévue ;
- Une présentation des ressources documentaires est la plupart du temps assurée, par 97,1% des établissements : pour tous les étudiants (87%) ou pour une partie de ceux-ci (10,1%) ; il en va de même pour les ressources informatiques présentées par 95,7% d'établissements pour tous les étudiants ou en partie ;
- Un tutorat d'accueil et une assistance pour les inscriptions pédagogiques sont également prévus par une majorité d'établissements, respectivement 87% et 88,4%, mais ne concernent pas toujours la totalité des étudiants selon la composante dont ils relèvent ;

- La présentation des formations par une approche métiers n'est pas généralisée : 27,5% seulement d'entre eux la prévoit pour tous les étudiants, 46,4% ne la prévoit que partiellement et 26,1% ne la prévoit pas ;
- **Les tests de positionnement ou d'évaluation sont peu organisés, 18,8% les ont généralisés**, 60,9% ne les organisent que pour une partie des étudiants et 20,3% ne les prévoient pas ;
- **L'accueil personnalisé sous forme d'entretiens individuels (13%) ou par petits groupes (18,8%) reste encore peu pratiqué** pour l'ensemble des étudiants ;
- Seulement 24,6% établissements prévoient des entretiens, soit individuels soit par petits groupes pour l'ensemble des étudiants ; 63,8% ne le prévoient que partiellement et 11,6% pas du tout. Ces entretiens permettent généralement un premier contact avec l'équipe pédagogique, en particulier l'enseignant référent ;

entretiens pour tous les étudiants	17	24,6%
entretiens pour certains étudiants	44	63,8%
aucun entretien	8	11,6%
Total	69	100%

Certains établissements ont prévus lors de cette prérentrée d'autres actions d'information et d'intégration (conférences, manifestations conviviales, diffusion de brochures, visite de la ville...), parmi celles-ci le parrainage des nouveaux étudiants par les anciens commence à être pratiqué.

D'autres établissements ont mis en place des dispositifs d'accueil particuliers avec un tutorat renforcé destinés à des publics spécifiques (étudiants étrangers, en situation de handicap...).

1.2. Les dispositifs spécifiques d'accompagnement des étudiants fragiles

L'accueil personnalisé des étudiants permet de mettre en place dès la rentrée, des dispositifs spécifiques d'accompagnement des étudiants. **La quasi-totalité des établissements (98,5%), déclare avoir prévu ces dispositifs** : pour l'ensemble des étudiants accueillis (55%) ou pour une partie (43,5%).

Ces dispositifs sont organisés après un repérage des étudiants fragiles assuré par 97% des établissements, totalement ou partiellement.

Le nombre d'étudiants repérés « fragiles » (données renseignées par 40 établissements sur les 69) représente un part variable des effectifs d'étudiants accueillis en S1, leur nombre est de :

- 10 à moins de 100 pour 4 établissements,
- de 100 à 500 pour 23 établissements,
- plus de 500 pour 9 établissements,
- plus de 1000 pour 5 établissements.

Ce repérage est effectué lors de la rentrée universitaire ou au 1^{er} semestre selon plusieurs critères qui peuvent être cumulés ou utilisés diversement par les composantes.

Les critères les plus fréquemment retenus sont les suivants :

- le type de baccalauréat obtenu pour 26 établissements (repérage des bacheliers non titulaires du baccalauréat scientifique pour certaines filières ou des bacheliers technologiques le plus souvent...) ainsi que les notes au baccalauréat, voire en terminales et premières ;
- les avis donnés dans le cadre de l'Orientation active : 11 établissements ;
- des tests de positionnement ou d'évaluation notamment en langues, en français, dans certaines autres disciplines (mathématiques, sciences économiques, physique...) ou le repérage des étudiants en difficultés dans le cadre des premiers TD et des tests athlétiques en STAPS : 45 établissements ;
- à partir d'entretiens prévus le plus souvent avec l'enseignant référent : 16 établissements ;
- d'autres critères relatifs à la situation personnelle des étudiants peuvent être également pris en compte.

Sur la base de ces repérages, ou bien du volontariat de certains étudiants, des enseignements de mise à niveau sont organisés, il s'agit :

- d'enseignements disciplinaires prévus par 93,9% pour tous ou une partie des étudiants,
- d'enseignements méthodologiques pour 92,6% des étudiants.

A signaler, **le développement des enseignements de la langue française par 77,9% établissements.**

	Universités ayant répondu Oui	Universités ayant répondu En partie	Universités ayant répondu Oui ou En partie	Universités ayant répondu Non
une mise à niveau des étudiants repérés :	54,5%	43,9%	98,5%	1,5%
- des enseignements disciplinaires	45,5%	48,5%	93,9%	6,1%
- des enseignements méthodologiques	52,9%	39,7%	92,6%	7,4%
- des enseignements de la langue française	23,5%	54,4%	77,9%	22,1%

→ **Le nombre d'étudiants concernés par des enseignements de mise à niveau** est très variable selon les établissements : dans la plupart des cas, ils sont plus d'une centaine d'étudiants (28 établissements) voire plus d'un millier (5 établissements). Certains établissements mettent en place, au vu de ces évaluations, des groupes de niveau.

D'autres dispositifs de soutien peuvent être assurés dès la rentrée universitaire, notamment des ateliers d'orientation, une aide personnalisée pour les étudiants inscrits par défaut, un suivi social et médical, ainsi que des dispositifs spécifiques pour certaines catégories d'étudiants (sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap...).

2. Le renforcement de l'encadrement pédagogique

Afin de prendre en compte la diversité des publics accueillis, les universités ont mis en place un certain nombre de dispositifs d'accompagnement personnalisé et de soutien aux étudiants se traduisant par un renforcement important de l'encadrement pédagogique.

2.1. L'encadrement personnalisé

→ Les enseignants référents

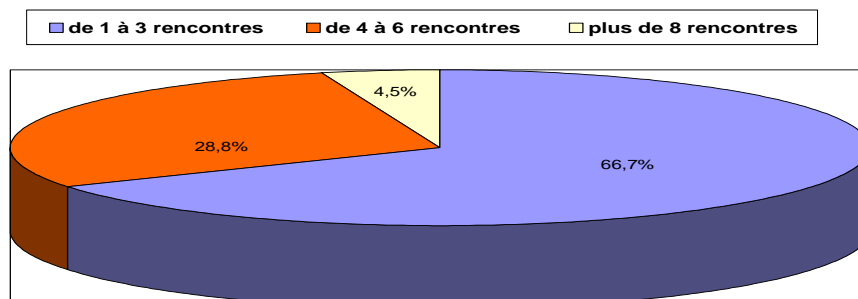
Une majorité d'établissements (**92,8%**) a mis en place des enseignants référents, pour tous les étudiants de S1 et S2 ou pour une partie : 87% en totalité (60 établissements), 5,8% en partie (4 établissements) et 7,2% (5 établissements) ne l'ont pas prévu. Ils sont chargés d'assurer un suivi individuel des étudiants au moins pendant la première année et souvent au-delà.

Les enseignants référents peuvent coordonner la mise en œuvre des actions d'accompagnement et de soutien individuelles et collectives. Grâce au renforcement du lien enseignant/étudiant, notamment dans le cadre d'entretiens individuels, **ils contribuent à la diminution du décrochage des étudiants**. Ils encadrent un nombre variable d'étudiants, le plus souvent entre 10 à 30 étudiants :

Nombre moyen d'étudiants /enseignant référent	Nombre d'établissements
< 10 étudiants	5
de 10 à < 20	20
de 20 à < 30	12
de 30 à < 40	9
> 40 étudiants	7

Le nombre de rencontres avec les étudiants varie d'une seule à neuf rencontres par an :

- de 1 à 3 rencontres par an pour 30 établissements (66,7%)
- de 4 à 6 rencontres pour 13 établissements (28,8%)
- plus de 8 rencontres pour 2 établissements (4,5%).



Le rôle de l'enseignant référent est précisé par une charte pour 76% des établissements ayant répondu (15 établissements n'ont pas prévu cette charte).

→ Le tutorat pédagogique

Le tutorat pédagogique ou tutorat d'accompagnement est généralement assuré par des enseignants ou des étudiants avancés dans le cursus (étudiants de Masters ou doctorants). Ce dispositif, destiné à apporter à l'étudiant une aide au travail disciplinaire, est largement utilisé par les universités.

Il apparaît que **95,7% des établissements** ont mis en place, pour tous les étudiants de S1 et S2 ou pour une partie, un tutorat pédagogique. Le tutorat est le plus souvent assuré par des étudiants (97%), mais souvent également par des enseignants (53,6%). **Pour 79,7% des établissements, ce tutorat n'est pas obligatoire.**

	Universités ayant répondu Oui	Universités ayant répondu En partie	Universités ayant répondu Oui ou En partie	Universités ayant répondu Non
établissements assurant un tutorat pédagogique	94,2%	1,4%	95,7%	4,3%
- établissements ayant des étudiants tuteurs	95,7%	1,4%	97,1%	2,9%
- établissements ayant des enseignants tuteurs	50,7%	2,9%	53,6%	46,4%
- établissements assurant un tutorat pédagogique obligatoire	17,4%	2,9%	20,3%	79,7%

L'aide apportée aux étudiants revêt généralement dans certains établissements la forme:

- d'initiation à la recherche documentaire,
- d'un suivi personnalisé par un coordinateur du plan réussite en licence,
- d'un accompagnement au projet de formation professionnel,
- d'un soutien au cours, entre les deux sessions d'examen et ou de préparation aux examens,
- d'une plateforme de travail avec une offre numérique de cours et exercices,
- de conseil en recrutement (conseil pour les CV, lettre de motivation...) de la part d'étudiants de master 2,
- de parrainage pour apporter une expérience et une aide méthodologique aux étudiants de L1...

Les tuteurs sont généralement formés et leurs actions coordonnées par des enseignants.

Selon les données partielles recensées, on constate en moyenne :

- 915 étudiants tuteurés par établissement,
- 17 étudiants par tuteur.

2.2. Les modifications apportées en matière d'encadrement pédagogique

L'évolution de l'encadrement pédagogique a été à la fois quantitative et qualitative. Elle s'est caractérisée par une réduction de la taille des groupes, par une augmentation du volume horaire global de la licence et par une diversification des méthodes pédagogiques.

→ La mise en place de cours/TD intégrés

Parmi les nouvelles modalités d'encadrement pédagogique, la généralisation pour tous les domaines disciplinaires de cours-TD intégrés, formant des ensembles à effectifs limités en remplacement des cours traditionnellement dispensés en amphithéâtre, reste minoritaire :

- 20,3% d'universités ont mis en place ces cours/TD intégrés dans tous les domaines disciplinaires de leur établissement,
- 79,7% ne l'ont pas fait.

Lorsque l'organisation de ces cours/TD intégrés a été effectuée seulement dans certains domaines disciplinaires - soit 58% des universités - c'est dans le domaine STS/STAPS que cette pratique a été le plus assurée (85,4%).

	ALL/SHS	DEG	STS/STAPS
Cours TD/intégrés organisés	54,5%	38,2%	85,4%
Pas de cours TD/intégrés organisés	45,5%	61,8%	14,6%
	100%	100%	100%

→ La réduction des effectifs d'étudiants dans les groupes

Un tiers des universités a procédé à une diminution de la taille des groupes de travaux dirigés dans tous les domaines disciplinaires de l'établissement, près des deux tiers des établissements ont procédé à cette réduction seulement dans certains domaines disciplinaires.

Lorsque cette diminution n'a été appliquée qu'à certains domaines disciplinaires, la réduction des effectifs a été plus ou moins appliquée, nettement plus importante en STS/STAPS (71,4%) qu'en ALL/STS (61,8%).

Les réponses ont été recensées selon trois grands domaines disciplinaires :

- Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines et sociales (ALL/SHS),
- Droit, Economie, Gestion (DEG),
- Sciences Technologie et Santé (STS) et Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

	ALL/SHS	DEG	STS/STAPS
Réduction des groupes	61,8%	66,7%	71,4%
Réduction partielle des groupes	2,9%	6,1%	2,9%
Pas de réduction des groupes	35,3%	27,3%	25,7%
	100%	100%	100%

2.3. L'augmentation du volume horaire d'enseignement

Il apparait nettement que le volume horaire de la licence a été augmenté pour une majorité d'universités : **78,3% des universités ont déclaré avoir augmenté le volume horaire global d'enseignement de la licence.**

Le volume horaire moyen de la licence est variable selon les grands domaines disciplinaires, la moyenne est plus faible pour les domaines ALL/SHS, nettement plus élevée pour les domaines STS/STAPS :

- pour les domaines ALL et SHS, il varie de 1200 à 1824 heures,
- pour le domaine DEG, il varie également de 1200 à 1850 heures,
- pour les domaines STS/STAPS, il varie de 1200 heures à 2180 heures.

Sur les 69 universités ayant répondu à l'enquête la répartition des heures par domaine est :	Nombre d'universités concernées	Moyenne horaire par domaine	Médiane	Moyenne horaire globale
volume horaire licence ALL/SHS	32	1432	1400	1584
volume horaire licence DEG	30	1548	1600	
volume horaire licence STS/STAPS	37	1745	1800	

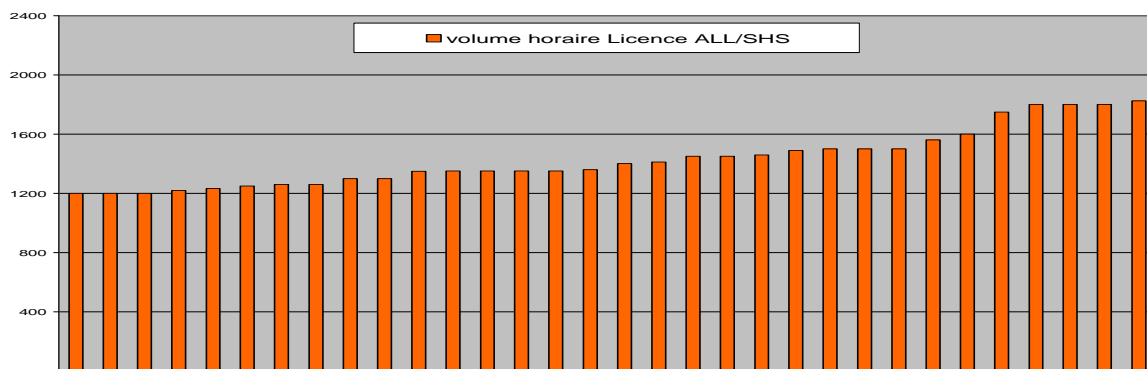
- en ALL/SHS, sur 32 universités, **75% déclarent un volume horaire inférieur à 1500 heures** d'enseignement : 8 universités un volume horaire inférieur à 1300, 8 universités un volume horaire inférieur à 1400 heures, 8 universités un volume inférieur à 1500, pour 8 universités le volume horaire est égal ou supérieur à 1500 heures ;

- en DEG, sur 30 universités, **36,7% déclarent un volume horaire inférieur à 1500 heures** d'enseignement : 4 universités un volume inférieur à 1300 heures, 4 universités un volume inférieur à 1400 heures, 3 universités un volume inférieur à 1500 heures, 19 universités déclarent un volume horaire égal ou supérieur à 1500 heures ;

- en STS/STAPS, sur 37 universités, **8,1% déclarent un volume horaire inférieur à 1500 heures** d'enseignement : 2 universités un volume horaire inférieur 1400 heures, 1 université un volume inférieur à 1500 heures, 34 universités déclarent un volume horaire égal ou supérieur à 1500 heures.

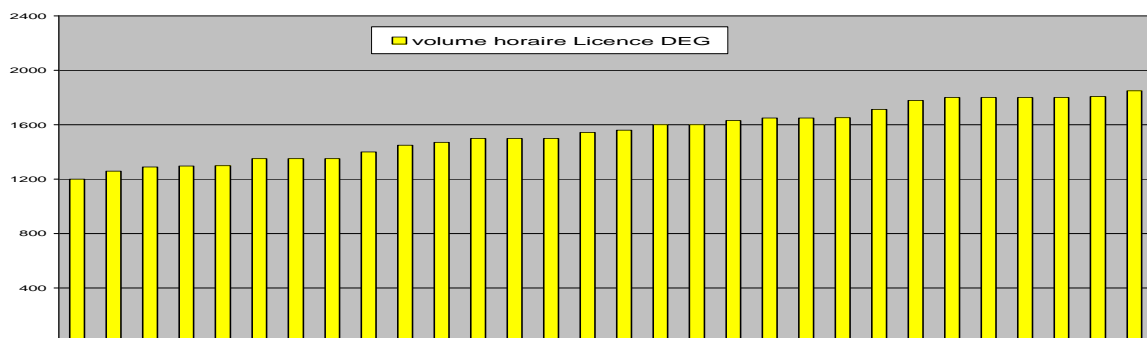
→ Répartition par université du volume horaire de la licence en ALL/SHS :

Sur 32 universités, 18 universités (56%) déclarent un volume horaire inférieur ou égal à 1400 heures, seules 8 universités (25%) ont un volume horaire est supérieur à 1500 heures.



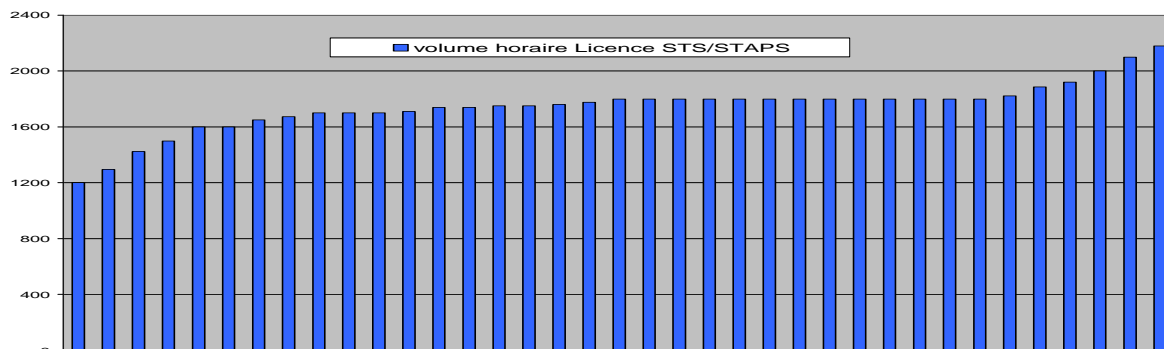
→ Répartition par université du volume horaire de la licence en DEG :

Sur 30 universités, 9 universités (30%) déclarent un volume horaire inférieur ou égal à 1400 heures, 16 universités (53,3%) déclarent un volume horaire supérieur à 1500 heures.



→ Répartition par université du volume horaire de la licence en STS/STAPS :

Sur 37 universités, 2 universités (5,4%) déclarent un volume horaire inférieur ou égal à 1400 heures, 33 universités (89,2%) déclarent un volume horaire supérieur à 1500 heures.



Si l'arrêté du 23 avril 2002 ne fait pas référence à la durée des enseignements, les arrêtés de 1997 ont précisé les volumes horaires minimaux prévus pour les DEUG et les licences. Il est en effet mentionné dans les arrêtés établis par secteur disciplinaire que « *la durée des enseignements est au moins égale* » à un volume horaire allant de 800 à 1200 heures pour le DEUG, et de 350 à 550 heures pour l'ex-licence. Donc un total pour la licence allant de 1150 à 1750 heures.

Les volumes horaires actuels résultent souvent d'une évolution de ceux fixés par les arrêtés de 1997. Il est donc intéressant de rappeler quels étaient ces volumes :

Volumes horaires minimaux résultant des arrêtés de 1997				2010 : Médiane actuelle
Secteurs disciplinaires	DEUG	Licence (année 3)	Total	
Secteur artistique et culturel	800	400	1200	
sauf Arts plastiques et Musique	900	400	1300	
Secteur Lettres et Langues	800	350	1150	
sauf lettres classiques	900	350	1250	
sauf LEA	900	550	1450	
Moyenne Lettres, Langues et Arts	860	410	1270	1400
Secteur Sciences Humaines et Sociales	800	350	1150	
sauf DEUG MASS	1100	350	1450	
sauf psycho et sc. Cognitives	800	500	1300	
Secteur théologie	900	350	1250	
Moyenne SHS	880	390	1270	1400
Secteur Droit Science politique	1000	500	1500	
AES	1000	500	1500	
Secteur Economie Gestion	1000	500	1500	
Moyenne DEG	1000	500	1500	1600
Secteur Sciences et technologie	1010	500	1510	
Licences pluri. S&T	1010	400	1410	
Moyenne S&T	1010	500	1510	1800
Secteur STAPS	1200	400	1600	
plus enseign. spécifiques par mention		150	150	
STAPS	1200	550	1750	1800
Moyenne générale	990	470	1460	1600

Si dans les arrêtés de 1997 la moyenne des volumes horaires est proche de 1500 heures en revanche il y a une grande diversité en fonction des secteurs disciplinaires. La moyenne générale des volumes horaires a connu une augmentation de 10% entre 1997 et 2010.

Le volume horaire actuel varie en fonction du domaine et aussi en fonction du type d'universités :

Types d'universités (nb d'universités ayant répondu)	Domaines	Nombre d'universités concernées par le domaine	Moyenne horaire par domaine	Moyenne horaire globale
Lettres/sciences humaines (10 universités)	ALL/SHS	4	1340	1326
	DEG	3	1350	
	STS/STAPS	1	1200	
Droit/sciences éco. (6 universités)	ALL/SHS	3	1539	1641
	DEG	3	1743	
Pluridisciplinaires sans santé (24 universités)	ALL/SHS	8	1405	1600
	DEG	9	1554	
	STS/STAPS	12	1745	
Pluridisciplinaires avec santé (18 universités)	ALL/SHS	13	1434	1563
	DEG	12	1494	
	STS/STAPS	14	1741	
Scientifiques et/ou santé (11 universités)	ALL/SHS	4	1490	1721
	DEG	3	1750	
	STS/STAPS	10	1805	

On constate que le volume horaire moyen varie, selon le type d'universités, de 1326 heures pour les universités à dominante Lettres et sciences humaines à 1721 heures pour les universités à dominante scientifique tous domaines disciplinaires confondus.

Un **volume horaire minimal de 1 500 heures d'enseignement** pour l'ensemble du cursus licence aurait l'avantage d'être du même ordre de grandeur que le volume horaire **moyen** indiqué dans les arrêtés de 1997 tous secteurs confondus (1460 heures). En revanche il serait **nettement supérieur** au volume horaire moyen pour les secteurs Lettres et arts et les secteurs sciences humaines et sociales. Cette augmentation permettrait d'introduire des éléments nouveaux de préparation à la vie professionnelle sans pour autant affaiblir les formations plus académiques.

Toutefois, l'instauration d'un volume horaire minimal de 1 500 heures sera difficile à mettre en place pour les domaines ALL/SHS, 75% des universités ayant déclaré un volume horaire inférieur à 1500 heures, et dans une moindre mesure pour le domaine DEG, 36,7% des universités ayant déclaré un volume horaire inférieur à 1500 heures.

La mise en œuvre d'une telle proposition aurait un impact d'une part sur la répartition interne des moyens au sein de chaque établissement mais elle nécessiterait aussi une augmentation des moyens attribués par le ministère, en particulier pour les universités à dominante lettres et sciences humaines dont le volume horaire moyen tous domaines confondus est inférieur à 1350 heures et qui auront donc le plus de difficulté à répondre à cette augmentation du volume horaire.

2.4. La diversification des méthodes pédagogiques

L'évolution de l'encadrement pédagogique a été très souvent qualitative, de nouvelles modalités pédagogiques ont été introduites : ainsi sur 69 universités, **65 universités (soit 94,2%) déclarent avoir diversifié leurs méthodes pédagogiques**, seules 5,8% des universités déclarent ne pas l'avoir fait.

Parmi les mesures citées, le développement de l'enseignement en ligne est le plus fréquent (75,4%), le développement des « colles » (41,5%), l'organisation d'examens blancs (32,3%) et la pédagogie par projet sont moins souvent signalées (27,7%).

65 universités ayant modifié leurs méthodes pédagogiques par	Nombre d'établissements	%
- une mise en ligne des cours	49	75,4%
- des examens blancs	21	32,3%
- des colles	27	41,5%
- une pédagogie par projet	18	27,7%

D'autres méthodes pédagogiques ont été également introduites dans certaines universités, il s'agit d'ateliers de conversation en langues étrangères, de révisions des examens assistées par ordinateur, du travail collaboratif...

2.5. Une valorisation de l'investissement pédagogique des enseignants

L'accompagnement personnalisé des étudiants n'a pu être assuré que par une mobilisation importante des équipes pédagogiques (rôle des enseignants référents, cours de soutien, tutorat pédagogique dans certains cas...).

Celle-ci s'est traduite dans la plupart des universités par une valorisation de cet investissement, ainsi 91,3% des universités ont valorisé ces actions selon diverses modalités :

- le plus souvent par une valorisation dans le service de l'enseignant (93,1%), par une prise en compte dans le référentiel enseignant (11 universités), par des décharges de service (6 universités), par des heures complémentaires (7 universités); il peut aussi favoriser l'avancement dans la carrière de l'enseignant ;
- et /ou par une prime pédagogique (65,5%), soit par la prime de responsabilité pédagogique, soit par une prime spécifique ; le montant annuel de cette prime peut être variable selon les établissements et au sein d'un établissement. Le montant dépend notamment de la fonction exercée (enseignant référent, responsable de licences, animation d'équipes pédagogiques...), quelquefois du nombre d'étudiants concernés.

3. Prise en compte de la diversité des étudiants

La quasi-totalité des universités ayant répondu à l'enquête ont mis en place des dispositifs de soutien pour aider les étudiants en difficulté, soit sous forme d'enseignements de soutien, soit par un processus d'enseignant référent et de tutorat (voir 2.1). Des parcours personnalisés, voire renforcés, sont aussi proposés pour permettre aux étudiants les plus motivés de progresser rapidement ou d'obtenir des doubles compétences ou d'intégrer des écoles d'ingénieurs. Enfin le PRL a permis de créer de nouveaux dispositifs de réorientation.

3.1. Pour les étudiants en difficultés

86% des établissements ont mis en place des parcours spécifiques ou des dispositifs de soutien pour les étudiants en difficultés, en revanche 8 universités déclarent n'avoir mis aucun dispositif de soutien. Ces dispositifs viennent en complément du tutorat pédagogique mis en place dans 95,7% des établissements (cf 2.1.).

Les étudiants concernés sont repérés lors de tests au cours de la prérentrée et lors des premiers résultats de contrôles continus. Relativement aux inscrits de première année, selon les universités entre 30% et 60% des étudiants bénéficient des dispositifs d'aide qui se déclinent, au sein des universités qui procèdent au soutien, par deux types de dispositifs :

- un contrat pédagogique spécifique dans 43% des universités
- des enseignements de soutien dans 95% des cas.

Le volume horaire consacré aux enseignements de soutien est très variable d'une université à l'autre, on peut cependant estimer que les étudiants concernés peuvent bénéficier d'une aide entre 30h et 60h par semestre.

Le rôle de l'enseignant référent est souligné comme étant essentiel dans la procédure de détection des étudiants en difficulté.

3.2. Des parcours adaptés ou renforcés pour des étudiants motivés

Pour permettre à certains étudiants d'avoir une progression plus rapide ou surtout d'avoir un contenu de formation plus dense, 40 universités sur 69, soit 58%, déclarent avoir mis en place un ou plusieurs parcours renforcés. Il s'agit essentiellement de formations au sein d'un collège du droit, de cursus bidiplômant ou de « bilicence » en droit-économie-gestion, de parcours spécifiques en lettres et SHA en vue d'intégrer le conservatoire ou sciences politiques et surtout en sciences et technologies des parcours renforcés permettant l'intégration dans une école d'ingénieurs sur titre ou sur concours.

Dans la grande majorité des cas ces parcours sont sélectifs. Ils existent dans 11 universités sur les 46 ayant un domaine ALL-SHS, soit 24%, ces chiffres sont de 17 sur 48 dans le secteur Droit-Economie-Gestion et de 32 sur 52 en sciences et technologies.

	ALL/SHS	DEG	STS/STAPS
Par domaine : nombre d'universités ayant un ou plusieurs parcours renforcés adaptés au rythme et à la motivation des étudiants	11 (sur 46)	17 (sur 48)	32 (sur 52)
En pourcentage par domaine :	24%	35%	62%

Les réponses apportées ne permettent pas d'évaluer le nombre d'étudiants concernés par ces dispositifs.

3.3 . Des modalités pédagogiques adaptées aux situations

Pour aider les étudiants placés dans une situation particulière des aménagements sont prévus pour leur permettre que suivre avec succès leurs études. Les mesures sont adaptées à chaque situation, elles vont de la dispense d'assiduité à l'aménagement de l'emploi du temps en passant par : la dérogation au contrôle continu, la mise en ligne de documents et de cours, l'organisation d'examen à temps aménagé et l'affectation d'un enseignant référent spécifique, voire la signature d'un contrat pédagogique pour certains sportifs de haut niveau.

Etudiants concernés	Nombre d'universités ayant mis en place des modalités pédagogiques particulières
Engagés dans la vie active	62 sur 69 soit 90%
Assurant des responsabilités dans la vie universitaire, la vie étudiante ou la vie associative	46 sur 69 soit 67%
Chargés de famille	36 sur 69 soit 52%
Engagés dans plusieurs cursus	44 sur 69 soit 64%
Handicapés	67 sur 69 soit 97%
Sportifs de haut niveau	64 sur 69 soit 93%

3.4 . Portails d'entrée et majeure/mineure

Les modalités d'entrée dans la licence mériteront d'être examinées plus en détail. Lors de l'enquête de 2005 le comité de suivi de la licence constatait « la difficulté à cerner la notion même de tronc commun », ce constat est le même pour cette enquête.

La notion de majeure/mineure est utilisée dans 51% des universités dans les licences du domaine arts-lettres-langues et dans 27% des universités dans le domaine Droit-économie-gestion. Dans le secteur STS/STAPS, alors qu'en 2005 85% des universités concernées par ce secteur affirmaient que l'entrée en première année était organisée sous la forme d'au plus deux à trois portails avec un tronc commun par portail, elles ne sont plus que 67% à le déclarer dans cette enquête.

	Nombre d'universités	En %
Majeure/mineure licence ALL/SHS	26 universités	51%
Majeure/mineure licence DEG	12 universités	27%
Portails d'entrée licence STS/STAPS	37 universités	67%

3.5. Les réorientations

La question posée était : *le PRL a-t-il permis d'instaurer des passerelles entre les différentes filières (notamment pour les réorientations) ?*

A cette question les universités répondent que le plan réussite en licence a souvent permis de conforter des processus existants et qu'il est à noter que 64% des universités affirment que le plan réussite en licence a été l'occasion de construire de nouveaux dispositifs.

Parmi ces dispositifs on peut noter :

- De parcours particuliers pour certains titulaires d'un baccalauréat professionnel.
- Des aménagements de parcours personnalisés construit avec l'aide de l'enseignant référent afin d'ouvrir l'accès à des unités d'enseignement d'autres licences visées pour la réorientation.
- Une mise en place d'une 'année PES (préparation aux études scientifiques)
- Une aide aux étudiants « décrocheurs » et un dispositif « rebondir » sur un semestre pour une remobilisation disciplinaire, un travail sur la méthodologie et sur la construction d'un projet personnel et professionnel permettant une réorientation.

4. Compétences additionnelles et professionnalisation des enseignements

Les formations aux compétences additionnelles, à savoir : bureautique et informatique, langues vivantes étrangères, travail sur les ressources documentaires et méthodologie du travail universitaire, ont été très largement mises en place par les universités ayant répondu, de même que le C2i. Les réponses sont plus partagées pour les enseignements de (pré)professionnalisation ou les certifications en langues.

4.1 Enseignements additionnels

84 % et 90 % des universités ont répondu « oui » aux questions concernant la mise en place d'enseignements d'informatique et de langue. La réponse « en partie » étant possible ces pourcentages très élevés de réponses positives montrent une mise en place quasi générale de ces enseignements.

Les enseignements d'utilisation des ressources documentaires et de méthodologie du travail universitaire sont un peu moins répandus puisqu'on ne compte que 73 % et 74 % de réponses « oui », les réponses « en partie » s'élevant à 27 % et 24 %.

Seules deux universités n'ont mis en place aucun enseignement de bureautique et d'informatique, et une déclare n'avoir mis en place aucun enseignement de méthodologie.

4.2 Enseignements de (pré)professionnalisation

Les questions posées étaient : les licences comportent-elles les éléments de (pré) professionnalisation suivants :

- le projet personnel et professionnel ?
- des unités d'enseignement (pré)professionnel ?
- une ou plusieurs périodes de stages ?

- le portfolio ou portefeuille d'expérience et de compétences (PEC) ?

Si les taux de réponses positives, totales ou partielles, varient de 97 % à 90 % pour les trois premières questions, il n'en est pas de même pour le portefeuille d'expériences et de compétences pour lequel ce taux n'est que de 37 % : 39 universités, sur les 62 ayant renseigné cet item, n'ont pas commencé à le mettre en place.

Les deux tableaux présentés, relatifs à la mise en place d'unités d'enseignement (pré)professionnel et à la présence d'au moins une période de stages dans les licences, illustrent l'attention apportée par les universités au caractère (pré) professionnalisant de la licence, et ceci quelle que soit leur typologie.

« Les licences comportent-elles des unités d'enseignement (pré)professionnel ? » :

Type d'universités	Ont mis en place l'UE	Ont mis en place en partie l'UE	N'ont pas mis en place l'UE	Nombre total d'universités
Droit/sciences économiques	0 %	80 %	20 %	5
lettres/sciences humaines	50 %	50 %	0 %	10
pluridisciplinaire avec santé	37,5 %	56,3 %	6,3 %	16
pluridisciplinaire sans santé	47,6 %	52,4 %	0 %	21
scientifique et/ou santé	36,4 %	54,5 %	9,1 %	11
tous types	39,7 %	55,6 %	4,8 %	63

Il convient d'interpréter ce bilan avec prudence en particulier sur la traduction en pourcentage par type d'universités. On peut cependant remarquer sur ce sujet d'une part une forte volonté des universités du type « lettres/sciences humaines » et d'autre part que **moins de la moitié des universités ont systématiquement mis en place une unité de préparation à la vie professionnelle dans les parcours conduisant au diplôme de licence.**

« Les licences comportent-elles une ou plusieurs périodes de stage ? » :

Type d'universités	Ont inclus des périodes de stages	Périodes de stages incluses en partie	Périodes de stages non incluses	Nombre total d'universités
Droit/sciences économiques	40 %	60 %	0 %	5
lettres/sciences humaines	44,4 %	33,3 %	22,2 %	9
pluridisciplinaire avec santé	26,7 %	60 %	13,3 %	15
pluridisciplinaire sans santé	38,1 %	61,9 %	0 %	21
scientifique et/ou santé	27,3 %	54,5 %	18,2 %	11
tous types	34,4 %	55,7 %	9,8 %	61

Les informations apportées par l'enquête ne permettent pas de connaître la raison du pourcentage élevé d'universités de lettres/sciences humaines n'ayant pas inclus de période de stage dans leurs cursus de licence, alors qu'elles ont toutes mis en place des UE d'enseignement (pré)professionnel. S'agit-il de difficultés d'organisation des enseignements, empêchant de libérer de telles périodes, ou d'un comportement « d'autocensure » : la difficulté présumée à trouver des stages pour des étudiants de ces filières entraînant les établissements à ne pas prévoir de telles périodes. Les deux raisons envisagées pouvant d'ailleurs se cumuler, les contraintes apportées par ces périodes à l'établissement des emplois du temps semestriels n'étant envisageables que si un nombre suffisant d'étudiants peut bénéficier de stages.

Ces résultats sur les stages sont à rapprocher de ceux obtenus par l'enquête menée en 2010 par la DGESIP sur les stages effectués par les étudiants, inscrits en licence générale, au cours de l'année universitaire en 2008-2009 :

Sur un échantillon de 71 universités, 11% des étudiants inscrits en licence générale ont fait un stage en 2008-2009, la répartition est la suivante :

Licence générale	Première année	Seconde année	Troisième année
% d'étudiants ayant fait un stage en 2008-2009	2%	9%	27%

Il est important de donner la possibilité à tout étudiant qui le souhaite de pouvoir faire un stage² dans la mesure où ce stage est conforme aux objectifs de la licence.

4.3 Certifications mises en place

97 % des universités ayant renseigné cet item ont mis en place le C2i, pourcentage identique à celui des universités dont les licences comportent, en tout ou en partie, un enseignement additionnel en bureautique et informatique.

Les possibilités de certification sont plus réduites pour les enseignements de langue, alors que 90 % des universités ont déclaré avoir mis en place un enseignement additionnel dans ce domaine. 39 universités ont mentionné le CLES, et 19 le TOEIC ou le TOEFL, certaines proposant l'ensemble de ces certifications.

D'autres certifications ont été signalées, comme le PSC 1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) pour des étudiants de la filière STAPS, le BULATS (Business Language Testing) ou la certification Cisco (réseaux informatiques).

5. Démarche qualité et évaluation des enseignements

5.1 Démarche qualité

Une proportion importante d'universités a engagé une démarche qualité pédagogique : 56 sur les 64 ayant répondu à cette question.

² Cf «Avis de comité sur les stages » au paragraphe 4.

Peu de conseils de perfectionnement :

Cette démarche qualité peut comporter plusieurs éléments, parmi lesquels la mise en place de conseils de perfectionnement pour les formations de licence (hors licences professionnelles pour lesquelles ces conseils sont obligatoires) n'a été effectuée que par 20 établissements sur les 47 ayant renseigné cet item. La proportion de formations disposant d'un tel conseil varie de 10 % à 100 %, seules 5 universités indiquant que c'est la totalité de leurs formations qui en est doté.

Une évaluation des formations par les étudiants à améliorer :

39 établissements, sur 53 ayant répondu à cette question, déclarent avoir mis en œuvre une évaluation des formations par les étudiants, avec là aussi des pourcentages de formations dont les procédures d'évaluation prévoient cette participation variant de 10 % à 100 %, mais avec 28 universités annonçant un taux de 100 %.

Un autre mode d'évaluation est mis en œuvre, l'évaluation par les diplômés. Cette évaluation est actuellement réalisée dans 35 universités, 21 ayant prévu de la mettre en place. La répartition des réponses par type d'université montre des comportements variés puisque c'est parmi les universités pluridisciplinaires avec santé que l'on retrouve le plus fort pourcentage de mise en œuvre de cette évaluation mais aussi de réponse « évaluation par les diplômés non prévue ».

Mise en œuvre d'une évaluation des formations par les diplômés :

Type d'universités	Evaluation mise en œuvre	Mise en œuvre prévue d'une évaluation	Evaluation non prévue	Nombre total d'universités
Droit/sciences économiques	40 %	60 %	0 %	5
lettres/sciences humaines	30 %	50 %	20 %	10
pluridisciplinaire avec santé	70,6 %	5,9 %	23,5 %	17
pluridisciplinaire sans santé	47,6 %	38,1 %	4,8 %	21
scientifique et/ou santé	54,5 %	36,4 %	9,1 %	11
tous types	54,7 %	32,8 %	12,5 %	64

Discussion de l'évaluation

Sur les 62 universités ayant répondu sur ce point, une n'a pas donné d'indication sur la discussion par les équipes pédagogiques, et une autre ne l'a pas fait pour la discussion par les composantes, alors que pour chacune d'entre elles les deux autres réponses prévues pour ce point étaient positives. En supposant que c'est parce qu'elles n'ont pas jugé nécessaire d'indiquer clairement un « non » les résultats obtenus montrent un léger avantage pour des discussions aux deux niveaux extrêmes, équipes et établissements, par rapport aux composantes.

Niveau de discussion de l'évaluation :

Niveau de discussion	Equipe pédagogique	Composante	Etablissement
Oui	49	42	51
Non	13	20	11

Modalités et utilisation des évaluations

Il est difficile de résumer l'ensemble des réponses, dépassant parfois une page entière, apportées sur ces deux points. Si l'évaluation est souvent organisée par les VP CEVU d'autres dispositifs sont possibles, comme une « Mission Evaluation », une « Mission Qualité » ou le pilotage par un VP Evaluation-Qualité ou par une direction Evaluation/Formation/Insertion Professionnelle. Les questionnaires, sous forme papier et/ou électronique (éventuellement via une plateforme dédiée), peuvent être élaborés à différents niveaux, équipes pédagogiques pour l'évaluation des enseignements, commission de l'établissement pour l'évaluation des formations, ou de façon plus globale par l'OVE ou par l'OFIP.

L'évaluation porte sur les enseignements mais d'autres indicateurs peuvent être introduits, tels la qualité de l'accueil ou le fonctionnement des services de l'université en contact avec les étudiants. Des évaluations plus spécifiques peuvent également être organisées, comme « une évaluation annuelle destinée aux étudiants de L1 dont l'objectif est de juger d'une part l'insertion des étudiants dans l'université et d'autre part leur ressenti du plan « Réussite en licence », et une évaluation destinée aux étudiants de L3 dans le but de disposer d'une appréciation sur l'ensemble du cursus licence utilisable dans la démarche d'auto-évaluation des formations ».

Comme on a pu le voir dans le tableau ci-dessus les évaluations sont discutées largement dans les trois niveaux, équipes, formations et établissement, même si leur contenu n'est pas forcément le même, chaque niveau pouvant ne prendre connaissance que des résultats qui le concernent directement. Des discussions peuvent également associer étudiants et enseignants, grâce à une commission paritaire étudiants-enseignants ou à la présence de délégués étudiants associés aux équipes enseignantes.

Utilisations annuelles et dans les contrats :

Les résultats de ces évaluations

5.2 Dispositifs de suivi des étudiants

Les universités s'y sont montrées très sensibles puisque sur les 64 universités ayant répondu à ces questions 52 ont mis en œuvre une analyse des caractéristiques des nouveaux entrants à l'université et 11 ont prévu de le faire, et que ces nombres sont respectivement de 54 et 10 pour le suivi des cohortes, et de 55 et 8 pour l'enquête sur le devenir des étudiants.

5.3 Modalités d'évaluation des connaissances

Les pratiques universitaires évoluent progressivement puisque seules 23 universités ont déclaré avoir modifié les pratiques d'évaluation et de contrôle des connaissances. 36 ne l'ont fait qu'en partie et 5 n'ont rien modifié.

Le contrôle continu a été instauré en première année par 35 universités, et cela n'a été fait que partiellement pour 28 autres. Cette instauration est cependant loin de concerner la totalité des formations offertes par les universités ayant répondu positivement, comme le montrent les pourcentages des UE évaluées systématiquement en contrôle continu en S1 ou en S2. Certains établissements ayant indiqué des fourchettes, ces pourcentages peuvent varier de 3 % à 60 % pour un même semestre. *Ce n'est que dans 13 universités, appartenant à tous les types, que 100 % des UE sont évaluées systématiquement en contrôle continu en S1 et en S2.* Il est précisé dans quelques réponses que ce contrôle continu est couplé à un contrôle terminal.

L'apprentissage par projet n'existe pas dans 18 universités et existe partiellement dans 41 autres. Les 5 qui ont répondu oui se répartissent entre 1 pluridisciplinaire sans santé, 1 pluridisciplinaire avec santé, et 3 scientifiques et/ou santé.

Des modalités de compensation variables :

Les dispositifs de compensation montrent une grande diversité de situations, une université annonçant même qu'elle va mettre en œuvre la compensation semestrielle pourtant imposée par la réglementation depuis 2002 ! Sans être explicitement prévues par l'arrêté licence la compensation annuelle est mise en œuvre par 32 universités et celle sur l'ensemble du cursus l'est par 9, nombres auxquels il convient naturellement d'ajouter les 11 universités qui mettent en œuvre les deux types de compensation.

5.4 Type de pilotage du PRL

Au-delà de la diversité des dénominations des fonctions des personnes, ou des structures, qui interviennent dans le pilotage du PRL les réponses font clairement apparaître les deux étapes de celui-ci que sont d'une part le lancement du plan à l'intérieur de l'établissement et, d'autre part, le suivi de son déroulement. Le degré de détail et de précision des réponses étant très variable, comme pour le point démarche qualité, l'analyse proposée ne présente que les grandes lignes de ces réponses.

Étape de lancement

La diversité rappelée ci-dessus n'empêche pas de constater que, comme on pouvait s'y attendre, ce sont les CEVU ou leurs vice-présidents qui ont assuré, le plus généralement, le lancement du plan réussite en licence au sein des universités, que ce soit par un cadrage des appels d'offre ou par celui des initiatives des composantes. Durant cette étape les CEVU ont travaillé le plus souvent en lien avec les composantes ou directement avec les responsables de licences ou les responsables PRL existant au sein de chaque licence.

Cette phase du pilotage a également pu faire intervenir, autour des VP CEVU, différents pôles ou commissions : pôle d'information et d'orientation des étudiants, commission « insertion professionnelle » ou « études et débouchés »

Cette étape a pu se conclure par un « plan réussir en licence » local, ou par la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens, toutes mesures validées par les conseils d'administration.

Suivi du déroulement

Les universités ont été conduites à créer des fonctions aux dénominations diverses permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre, et l'évolution, du PRL : « chargé de projet du suivi PRL », « responsable PRL », « chargé d'études ». On peut également remarquer l'intégration, dans les statuts d'une université, de l'existence d'un « Comité de suivi licence ».

Un bilan est généralement tiré chaque année, plus rarement à la fin de chaque semestre. Celui-ci est effectué par le CEVU ou au sein de chaque composante avant transmission au CEVU. Ce bilan peut être l'occasion d'un contrôle financier, par composante ou au niveau de l'établissement, permettant de suivre l'exécution des contrats d'objectifs et de moyens ou d'établir le coût des mesures mises en œuvre afin de les comparer avec leurs résultats.

Les bilans et les modifications proposées sont ensuite soumis aux CA.

6. Evolution

Dans cette rubrique les universités étaient invitées à exprimer leurs remarques ou leurs propositions concernant les dispositions qu'elles souhaiteraient voir clarifier ou évoluer dans les arrêtés du 23 avril 2002 et du 26 août 2008 relatifs aux études universitaires conduisant au grade de licence.

Sur les 69 universités ayant répondu au questionnaire seules 43 ont rempli cette rubrique et, parmi ces dernières, trois sont satisfaites de l'arrêté en précisant qu'il laisse la possibilité de compléter localement par des modalités spécifiques (nombre d'inscriptions en licence, modalités de compensation...)

Les réponses sont d'abord présentées ci-dessous en suivant l'ordre des articles de l'arrêté du 23 avril 2002, puis les contributions qui ne sont pas directement liées aux articles de l'arrêté sont rapportées dans la rubrique « autres contributions » :

► DISPOSITIONS GENERALES

Champ concerné et accès aux formations. Articles 2 à 7 des chapitre I et II –

C'est surtout les références au DEUG et à l'arrêté Bayrou de 1997 qui posent problème aux établissements et qui ne correspondent pas aux exigences de la construction d'un diplôme sur 3 ans. La suppression de ces références est demandée, les licences professionnelles pourraient alors être accessibles après l'obtention de 120 crédits ECTS. La nécessité d'éclaircir la nuance entre dispense et équivalence, afin de faciliter le travail des commissions pédagogiques, est exprimée plusieurs fois.

Evaluation et habilitation. Articles 8 à 12 du chapitre III -

Dans les réponses figurent le fait que la définition des domaines de formation n'est plus de la responsabilité des établissements. Une nouvelle rédaction doit donc être faite qui devrait rappeler la liste des domaines de formation.

► ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS. Article 13 à 21

Il est demandé que les objectifs assignés à la licence soient clarifiés, en particulier en termes de poursuite d'études qui doit rester la finalité première des licences généralistes ; en revanche, pour les licences professionnelles, l'objectif essentiel de préparer à des débouchés professionnels et diversifiés doit être clairement rappelé et l'accès à ces dernières doit être le fruit d'une orientation progressive.

Plusieurs établissements estiment nécessaire une clarification des modalités d'évaluation et d'auto-évaluation des formations ; la référence au CNE n'est plus d'actualité, en revanche le recours à une évaluation externe devrait être précisé.

► VALIDATION DES PARCOURS DE FORMATION

Dispositions générales. Articles 22-23-24

Plusieurs établissements s'interrogent sur le contrôle continu : peut-il se substituer au contrôle terminal ? Peut-il faire disparaître, en tout ou partie, la seconde session ? En ce cas une articulation est à prévoir avec l'article 29 sur la tenue de 2 sessions obligatoires. Des établissements estiment nécessaire d'assouplir les textes pour permettre une modularité accrue des modalités d'évaluation et de progression des étudiants, ce qui rendrait du temps pour la formation en consacrant un nombre plus réduit de semaines aux évaluations et qui favoriserait l'innovation pédagogique des établissements en la matière.

Capitalisation. Articles 25 et 26 -

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et il valide seulement le nombre de crédits qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme.

Quelques établissements évoquent la difficulté de mise en œuvre de cette disposition par le fait que les contenus non identiques d'une licence à une autre impliquent que l'attribution de l'équivalence totale des années antérieures est parfois remise en cause. L'ajout des référentiels de compétences liées à chaque licence pourrait faciliter la mobilité si la progression (L1-L3) est proposée au sein du référentiel. Cette notion de crédits définitivement acquis soulève des questions : ces crédits sont-ils capitalisable uniquement au sein du même diplôme ? De la même spécialité ? Les crédits compensés sont-ils eux aussi définitivement acquis ?

Compensation et double session. Articles 27-28-29

C'est le sujet qui a le plus été l'objet de réactions, ce qui n'a rien d'étonnant car si l'article 28 laisse beaucoup de libertés en matière d'évaluation des étudiants, ceci a comme conséquence une grande disparité entre universités. Les modalités de compensation doivent rester compatibles avec les compétences attendues car l'objectif doit avant tout rester la réussite du plus grand nombre non seulement dans le but d'obtention du diplôme mais aussi, et peut-être surtout, dans un objectif d'acquisition de connaissances et compétences permettant la réussite soit dans le cadre d'une poursuite d'études, soit pour une insertion professionnelle.

- Des universités utilisent ou souhaitent pouvoir utiliser des notes seuil de compensation, certaines demandent que soit clarifié et harmonisé la possibilité de compensation annuelle, la compensation annuelle pourrait être introduite en L1 et, pour la suite du cursus, ne garder que la compensation semestrielle ou introduire une compensation annuelle par blocs de compétences (ne plus compenser les matières fondamentales d'une mention par des matières comme les langues, le sport, la bureautique...)

afin de rendre cohérentes les modalités de délivrance du diplôme avec la garantie des compétences acquises.

D'autres universités attirent l'attention sur l'incohérence qui existe d'une part entre la relation « valeurs en crédits européens et coefficients » et, d'autre part, le fait que les coefficients peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 3, ceci alors même qu'un semestre complet de stage peut être valorisé à 30 crédits.

▪ Le principe de la progression avec un semestre de retard est parfois jugé aberrant et pénalisant pour les étudiants déjà en difficulté. Par ailleurs dans ce contexte comment doit-on interpréter le terme « semestre » ? 30 crédits ? le dernier semestre ? ... Il est proposé de n'autoriser la progression avec un semestre en dette uniquement pour les deux premières années de licence et de n'autoriser cette progression avec semestre en dette qu'aux étudiants ayant au moins validé la moitié des 30 crédits semestriels, une université argumente cette proposition en constatant que les étudiants n'ayant pas validé le S1 échouent majoritairement en S2. Comment convaincre un étudiant qui a en dessous de 7 en S1 de suivre un semestre de rebond alors que l'arrêté permet la poursuite d'études dans un nouveau semestre de la licence où il est inscrit ? La même question est posée pour les inscriptions dans des parcours de soutien plutôt que dans le parcours standard, Une proposition est faite d'orientation dirigée : c'est l'équipe pédagogique qui ferait le choix et non l'étudiant seul (comme c'est le cas au lycée pour les choix d'orientation). Il est proposé de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les étudiants en grande difficulté et, par exemple, de permettre un semestre supplémentaire pour mieux réussir en L1.

▪ L'article 29, qui porte sur les sessions d'examens et la durée de séparation entre ces sessions, a fait l'objet de nombreuses interrogations. L'article en question, à savoir : « *Pour les formations mentionnées au présent chapitre, deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées. Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières arrêtées par le conseil d'administration de l'établissement sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire, l'intervalle entre ces deux sessions est au moins de deux mois et un dispositif pédagogique de soutien est mis en place.* », a été diversement mis en œuvre dans les établissements et son interprétation pose un certain nombre de questions, ce qui a eu, par exemple comme conséquence, une décision du tribunal administratif de Nîmes qui a débouté l'UNEF le 16 septembre 2008 sur l'obligation de deux sessions alors qu'existe un contrôle continu et donc des évaluations régulières tout au long du semestre. Une note du directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, datée du 9 avril 2009, apporte des précisions sur ce point.

Afin de clarifier cette situation il est demandé une réécriture de cet article qui tienne compte d'une part de la jurisprudence concernant le contrôle continu intégral, et, d'autre part, de la préservation des droits des étudiants disposant d'une absence justifiée et, plus particulièrement du droit des étudiants engagés dans la vie active ou en situation de handicap ou des sportifs de haut niveau.

Jurys, délivrance des diplômes et droits des étudiants. Article 30.

Peu de remarques ont été faites sur ce thème, il convient cependant de noter une demande de précision quant au délai de publication du procès-verbal de délibération avec fixation d'une date butoir dans l'année pour permettre l'inscription des étudiants en échec dans les dispositifs de Validation des Etudes Supérieures.

► **Autres contributions :**

Sur les objectifs :

- Quelle est la place de la Licence dans le schéma des études supérieures françaises ? Reste-t-elle le lieu d'apprentissage des fondamentaux d'une discipline pour préparer au Master ? Dans ce cas, comment accueillir (et avec quel objectif) les étudiants orientés par défaut réfractaires aux enseignements théoriques ?
- Bien distinguer, dans les cadrages et les attendus, ce qui doit permettre d'assurer l'insertion professionnelle pour les L généralistes de ce qui caractérise les « vraies » L Pro : les L généralistes doivent assumer leur vocation à proposer des savoirs académiques « pérennes » et « universels » dans des proportions respectueuses du cœur de mission de toute Université.

Sur l'orientation :

- Même s'il n'est pas question de sélectionner le public d'entrée, une plus grande force devrait être donnée aux prescriptions d'orientation (orientation active avant l'entrée dans l'enseignement supérieur mais aussi propositions des équipes pédagogiques pendant le cursus universitaire) afin de limiter les échecs prévisibles ; en particulier, on devrait pouvoir réduire le nombre d'inscriptions d'un étudiant en échec sur une formation qui lui avait été déconseillée. En contrepartie, une solution alternative devra être proposée à cet étudiant.
- Les formations de licence doivent pouvoir proposer des cursus adaptés à tous les publics, des plus fragiles au plus performants. Pour ces derniers, cela passe par des parcours enrichis (par exemple avec une mineure d'ouverture) accessibles sur dossiers aux élèves de terminale ayant acquis des connaissances et un degré d'autonomie suffisant. Il est donc impératif de pouvoir ouvrir dès le premier semestre des parcours sélectifs au sein des mentions de licence. Il est aussi proposé d'intégrer les classes préparatoires au sein de l'Université.

Sur l'organisation et les volumes horaires :

- Favoriser la « pluridisciplinarité construite », donc sous la forme de parcours cohérents construits progressivement et pouvant mener jusqu'à des bi licences pour les parcours les plus ambitieux.
- Par une mise en place de véritables « contrats de formation » donner la possibilité de s'inscrire à plus de 30 crédits par semestre et inversement permettre à un étudiant de ne s'inscrire qu'à 20 ECTS, afin de faciliter la transition lycée université pour des bacs technologiques par exemple ?
- Développer le travail sur la maîtrise de la langue (écrit et oral) car c'est une carence malheureusement de plus en plus fréquemment rencontrée. Les étudiants sont trop peu préparés à la prise de parole et à la présentation orale de leurs travaux.
- Il serait important d'indiquer un nombre maximum d'inscriptions successives possibles en Licence, les inscriptions supplémentaires ne pouvant être obtenues qu'après l'accord d'une commission spécifique.
- Une précision du volume horaire moyen par domaine est plusieurs fois réclamée.

Sur les moyens :

- Plusieurs établissements estiment que si les crédits alloués au PRL sont importants, ils ne viennent que pallier au sous-financement des universités.

- Il est demandé d'inscrire le Plan Réussite en Licence (PRL) dans la durée pour légitimer les actions menées et permettre l'adhésion de tous les enseignants à ces dispositifs. Si les dispositifs mis en place dans le cadre du PRL sont jugés très positifs dans l'ensemble, en revanche ils conduisent à un recours massif aux heures complémentaires, il faut aujourd'hui trouver des personnels compétents pour assumer un nombre d'heures complémentaires important que les enseignants-chercheurs ne pourront assumer dans la pérennité sans risquer de nuire à leurs activités de recherche.

4. RECOMMANDATIONS SUR LES STAGES

Si contrairement à la licence professionnelle, la licence dite générale a pour objectif principal la poursuite d'études en master, il est cependant important de faciliter l'entrée dans la vie active à tous les étudiants qui le souhaitent. A cet effet la préparation progressive à la vie professionnelle est un point fort de la nouvelle licence. Dans ce contexte une initiation à la gestion de projets, à la démarche qualité et à la connaissance de l'entreprise sont des éléments qui doivent être intégrés dans toutes les mentions de la licence et il convient de donner la possibilité aux étudiants qui le souhaitent de faire un stage. Cependant le caractère obligatoire de ce dernier se heurte à la capacité du monde académique et socioéconomique à accueillir ces stagiaires, par ailleurs en cas d'un stage long les titulaires de la licence y perdent en approfondissement théorique ce qu'ils y gagnent en professionnalisation, d'autres modalités doivent donc être proposées afin de diversifier les mises en situation professionnelle : projets collectifs en liaison avec une entreprise...

La notion de stage recoupe une très grande diversité de situations dans le cursus des formations conduisant au diplôme national de licence. Un stage doit permettre à l'étudiant de mieux percevoir son insertion professionnelle, de mettre en situation ses compétences acquises et d'acquérir de nouvelles compétences, à condition que soient clairement précisés son objectif, son déroulement et son évaluation. **Elément du cursus à part entière, il doit être préparé, encadré et évalué au regard des objectifs de la formation, il est nécessaire qu'il donne lieu à une explicitation des compétences recherchées.**

Par-delà la grande diversité des stages, il est cependant des éléments forts qui se dégagent et que l'on retrouve soit au travers des éléments de communication et information fournis par les établissements, soit dans les études telles que celles menées par le Cereq ou le MESR :

- Quand il existe, le stage est encore trop souvent un élément de formation mal inséré dans le cursus et présenté le plus souvent comme une parenthèse ;
- Les informations fournies aux étudiants se focalisent sur les aspects les plus quantitatifs (durée, rémunération...) et pas assez sur les objectifs du stage qui doivent être en lien avec ceux de la formation suivie.

Selon la terminologie classique, les stages peuvent être de découverte d'un milieu professionnel (y compris la recherche), d'application d'éléments de formation, de spécialisation... plusieurs objectifs pouvant se conjuguer. Néanmoins, il importe de ne pas trop cumuler les attentes sur une seule période de formation et par exemple, il est difficile de confier au stage deux objectifs lourds : par exemple, la découverte d'un secteur professionnel et celle d'un pays étranger. De même, la soutenance orale d'un mémoire de stage ne saurait être le seul lieu de la validation des capacités d'expression/communication à l'oral de l'étudiant.

Comme tout élément de la formation, le stage doit donner lieu à une préparation, un suivi et une évaluation.

³ Cet avis a été rédigé conjointement entre le comité de suivi du master, le comité STAPRO et celui de la licence. Chaque comité a adapté le texte en fonction des objectifs du diplôme.

Préparation du stage :

- Il est nécessaire que le milieu socio-économique, en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur, soit force de propositions d'offres de stages en lien avec les formations. Pour ce faire, il faut rendre les offres de formation plus lisibles et plus attractives pour les partenaires socio-économiques.
- L'équipe de formation a la responsabilité d'une part de la définition de l'articulation du stage dans le cursus : place, objectifs... et d'autre part de la validation des sujets (contenu, lieux...) notamment leur lien effectif avec les objectifs de formation et les compétences recherchées. Les sujets des stages doivent faire l'objet d'une concertation entre l'équipe de formation et les partenaires socioéconomiques.
- L'équipe de formation est aussi garante de l'aide méthodologique (méthodes de recherche, CV, entretien, lettres de motivation, rédaction, présentation, préparation à la mission, à la connaissance de la structure d'accueil ...) apportée en amont du stage qui est une partie intégrante de l'UE stage.
- L'établissement, en appui sur ses services tel que le BAIP, doit tout mettre en œuvre pour accompagner la recherche des stages et veiller à ce qu'il n'y ait pas de discrimination. Il est nécessaire que les structures de formation et le BAIP conservent la mémoire des stages des années précédentes et du vivier des nouveaux stages.
- L'étudiant doit aussi être acteur de la démarche de recherche et de préparation de son stage, car la recherche de stage constitue un des éléments de la formation.

Encadrement et suivi (académique et par la structure d'accueil) :

Le stage étant un élément de la formation, son encadrement et son suivi sont obligatoires. Il est de la responsabilité de l'équipe de formation de vérifier que l'étudiant bénéficie bien d'un encadrement réel dans la structure d'accueil. Cette dernière doit, de son côté, veiller à ce que l'encadrement de l'étudiant soit adapté aux objectifs de la formation (en termes de disponibilités et de qualification). La convention de stage⁴ doit préciser tout ce qui concerne les engagements réciproques des trois parties, notamment les objectifs du stages, traiter du mode de résolution des difficultés qui peuvent apparaître au cours du stage. L'équipe pédagogique est garante de sa mise en œuvre.

Chaque étudiant doit bénéficier d'un tuteur / encadrant de référence au sein de l'équipe de formation. S'il est souhaitable que le suivi académique se traduise par une visite sur le lieu de stage, compte tenu d'une part des moyens limités des établissements et d'autre part de la grande diversité des lieux de stages, d'autres modalités peuvent être mises en œuvre : rendez-vous téléphoniques réguliers, échanges par courriels, visio-conférence...

Evaluation / validation (modalités) :

L'évaluation d'un stage doit relever d'une procédure intégrée au règlement des études. Les éléments de l'évaluation relèvent de l'autonomie de l'équipe de formation dans le cadre de son habilitation. Cependant, il est souhaitable que cette évaluation repose sur un écrit, principalement évalué par le tuteur académique (la confidentialité éventuelle des travaux ne doit pas empêcher une vraie validation du contenu du stage) complétée par une appréciation de la part de la structure d'accueil et, si la durée du stage le justifie, sur un oral, évalué par le tuteur académique et la structure d'accueil. Le maître de stage, c'est-à-dire la personne qui encadre le stagiaire au sein de la structure d'accueil, doit être

⁴ Il existe aujourd'hui un modèle de convention type (cf annexe p 43-44), partagé par de très nombreux établissements et accessible en ligne pour les universités par le système APOGEE (site CPU).

sensibilisé à son rôle dans l'encadrement de la rédaction du mémoire pour les volets concernant le déroulement de la mission.

Au-delà de ces éléments habituels d'évaluation, il est nécessaire que l'évaluation permette à l'étudiant de traduire sa mise en application des acquis de la formation et d'exprimer les savoirs et compétences acquis ou qui ont été sollicités au cours de l'expérience qu'a constituée le stage. Cette partie doit se faire en lien avec le référent au sein de l'équipe de formation mais aussi avec le tuteur au sein de la structure d'accueil. Le stage doit donc être le lieu d'un retour réflexif sur la formation, cela dans la perspective des évolutions de carrière que l'étudiant sera appelé à connaître au cours de son existence et qui devront toutes s'appuyer sur une analyse de son propre parcours.

Cette analyse devrait faire l'objet d'une annexe au mémoire de stage. Elle doit permettre d'enrichir le CV de l'étudiant ainsi que son portefeuille d'expériences et de compétences.

Enfin, tout stage doit donner lieu à un retour d'expérience de la part du stagiaire sur le déroulement de son stage (accueil, suivi, intérêt...). Cette partie n'est pas incluse dans l'évaluation mais doit alimenter le processus de sélection des stages par l'équipe de formation.

Mise en œuvre / modalités :

La mise en œuvre des stages ne saurait être exagérément contrainte afin de laisser une autonomie aux équipes de formation. Selon leur finalité (découverte, mise en situation métier avancée, stage de fin d'études...), la durée d'un stage et son positionnement au sein du cursus de licence peuvent être adaptés. De même, si une insertion en continu au sein de la structure d'accueil semble être préférable, un stage peut aussi être envisagé sur un mode d'alternance (par exemple sur la base de un à deux jours par semaine). Cependant, cette alternance ne doit pas conduire à des coupures artificielles qui conduiraient à échapper à la réglementation concernant la gratification de l'étudiant. Le comité rappelle que le principe de la gratification devrait être acquis même pour les structures d'accueil où celle-ci n'est pas rendue obligatoire par la réglementation.

Les étudiants sous statut salarié dont l'activité est en lien avec les objectifs de la formation doivent pouvoir bénéficier d'une reconnaissance de leur activité professionnelle et notamment d'un processus d'évaluation de cette activité pouvant conduire à une équivalence de l'UE stage ou à la délivrance de crédits ECTS.

Communication/information :

Comme toute unité de formation, le stage doit être décrit aussi précisément que possible dans les supports d'information et de communication destinés aux étudiants qui se renseignent sur la formation. Cette communication doit aussi intégrer les éléments du bilan des stages présentés annuellement au CEVU.

Conditions financières de mise en œuvre :

L'établissement et la structure d'accueil doivent veiller à ce que le stage n'induisse pas de surcoût à la charge de l'étudiant notamment en cas de mobilité. Le contact avec les structures d'accueil, le suivi des stagiaires, l'évaluation des stages ... doivent être reconnus par le référentiel des tâches et valorisés en tant qu'activités pédagogiques des enseignants et des enseignants-chercheurs.

Le coût induit par la mise en œuvre de ces propositions nécessite l'affectation par l'établissement, accompagnée si nécessaire de l'attribution par le ministère, des moyens humains et financiers indispensables.

Annexe : convention type (cf article 5 du Décret n° 2006-1093 du 29 août 2006)

*Le Ministre de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement
Le Ministre de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
Le Ministre délégué à l'Emploi, au Travail et à l'Insertion professionnelle des jeunes
Le Ministre délégué à l'Enseignement supérieur et à la Recherche*

CHARTRE DES STAGES ETUDIANTS EN ENTREPRISE (26 avril 2006)

I – INTRODUCTION

Le développement des stages est aujourd'hui fondamental en matière d'orientation et d'insertion professionnelle des jeunes. En effet, le stage permet la mise en oeuvre de connaissances théoriques dans un cadre professionnel et donne à l'étudiant une expérience du monde de l'entreprise et de ses métiers. Dans cette perspective, il est fondamental de rappeler que les stages ont une finalité pédagogique, ce qui signifie qu'il ne peut y avoir de stage hors parcours pédagogique. En aucun cas un stage ne peut être considéré comme un emploi. La présente charte, qui a été rédigée par les services de l'Etat, les représentants des entreprises, les représentants des établissements d'enseignement supérieur, et les représentants des étudiants, a dès lors pour objectif de sécuriser la pratique des stages, tout en favorisant leur développement bénéfique à la fois pour les jeunes et pour les entreprises.

II – CHAMPS, DEFINITION

1 – Le champ de la charte

Le champ de la charte concerne tous les stages d'étudiants en entreprise, sans préjudice des règles particulières applicables aux professions réglementées.

2 – Le stage

La finalité du stage s'inscrit dans un projet pédagogique et n'a de sens que par rapport à ce projet. Dès lors le stage :

- permet la mise en pratique des connaissances en milieu professionnel ;
- facilite le passage du monde de l'enseignement supérieur à celui de l'entreprise.

Le stage ne peut en aucun cas être assimilé à un emploi.

III – ENCADREMENT DU STAGE

1 – La formalisation du projet de stage

Le projet de stage fait l'objet d'une concertation entre un enseignant de l'établissement, un membre de l'entreprise et l'étudiant. Ce projet de stage est formalisé dans la convention signée par l'établissement d'enseignement, l'entreprise et le stagiaire.

2 – La convention

La convention précise les engagements et les responsabilités de l'établissement d'enseignement, de l'entreprise et de l'étudiant. Les rubriques obligatoires sont mentionnées en annexe à la charte.

3 – Durée du stage

La durée du stage est précisée dès les premiers contacts entre l'établissement d'enseignement et l'entreprise. L'étudiant en est tenu informé. La durée du stage figure explicitement dans la convention de stage.

4 – Les responsables de l'encadrement

Tout stage fait l'objet d'un double encadrement par :

- un enseignant de l'établissement ;
- un membre de l'entreprise.

L'enseignant et le membre de l'entreprise travaillent en collaboration, sont informés et s'informent de l'état d'avancement du stage et des difficultés éventuelles. Le responsable du stage au sein de l'établissement d'enseignement est le garant de l'articulation entre les finalités du cursus de formation

et celles du stage, selon les principes de la présente charte. Leurs institutions respectives reconnaissent la nécessité de leur investissement, notamment en temps, consacré à l'encadrement.

5 – Evaluation

a - Evaluation du stagiaire

L'activité du stagiaire fait l'objet d'une évaluation qui résulte de la double appréciation des responsables de l'encadrement du stage. Chaque établissement d'enseignement décide de la valeur qu'il accorde aux stages prévus dans le cursus pédagogique. Les modalités concrètes d'évaluation sont mentionnées dans la convention. L'évaluation est portée dans une « fiche d'évaluation » qui, avec la convention, constitue le « dossier de stage ». Ce dossier de stage est conservé par l'établissement d'enseignement.

b - Evaluation du stage

Les signataires de la convention sont invités à formuler une appréciation de la qualité du stage.

IV – ENGAGEMENT DES PARTIES

1 – L'étudiant vis-à-vis de l'entreprise

L'étudiant s'engage à :

- réaliser sa mission et être disponible pour les tâches qui lui sont confiées ;
- respecter les règles de l'entreprise ainsi que ses codes et sa culture ;
- respecter les exigences de confidentialité fixées par l'entreprise ;
- rédiger, lorsqu'il est exigé, le rapport ou le mémoire dans les délais prévus ; ce document devra être présenté aux responsables de l'entreprise avant d'être soutenu (*si le contenu le nécessite, le mémoire pourra, à la demande de l'entreprise, rester confidentiel*).

2 – L'entreprise vis-à-vis de l'étudiant

L'entreprise s'engage à :

- proposer un stage s'inscrivant dans le projet pédagogique défini par l'établissement d'enseignement ;
 - accueillir l'étudiant et lui donner les moyens de réussir sa mission ;
 - désigner un responsable de stage ou une équipe tutorale dont la tâche sera de :
 - guider et conseiller l'étudiant ;
 - l'informer sur les règles, les codes et la culture de l'entreprise ;
 - favoriser son intégration au sein de l'entreprise et l'accès aux informations nécessaires ;
 - l'aider dans l'acquisition des compétences nécessaires ;
 - assurer un suivi régulier de ses travaux ;
 - évaluer la qualité du travail effectué ;
 - le conseiller sur son projet professionnel ;
- rédiger une attestation de stage décrivant les missions effectuées qui pourra accompagner les futurs *curriculum vitae* de l'étudiant.

3 – L'établissement d'enseignement supérieur vis-à-vis de l'étudiant

L'établissement d'enseignement s'engage à :

- définir les objectifs du stage et s'assurer que le stage proposé y répond ;
- accompagner l'étudiant dans la recherche de stage ;
- préparer l'étudiant au stage ;
- assurer le suivi de l'étudiant pendant la durée de son stage, en lui affectant un enseignant qui veillera au bon déroulement du stage ; mettre à la disposition de ce dernier les outils nécessaires à l'appréciation de la qualité du stage par l'étudiant ;
- pour les formations supérieures qui l'exigent, le guider et le conseiller dans la réalisation de son rapport de stage ou de son mémoire et organiser la soutenance en permettant à un représentant de l'entreprise d'y participer.

4 – L'entreprise et l'établissement d'enseignement

L'entreprise et l'établissement d'enseignement supérieur veillent à échanger les informations nécessaires avant, pendant et après le stage. Ils respectent par ailleurs leurs règles respectives de confidentialité et de déontologie.

5 – L'étudiant vis à vis des établissements d'enseignement

L'étudiant s'engage à fournir l'appréciation de la qualité de son stage à son établissement d'enseignement.

5. AVIS SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ :

Lors de la séance du 22 juin 2011, Madame Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, est venue participer aux travaux du comité de suivi de la licence. A cette occasion a été présentée la position du comité de suivi de la licence sur les « grandes orientations d'évolution de l'arrêté relatif à la licence », un débat a permis de dégager les points de convergence des membres du comité de suivi et les points qui méritent d'être encore débattus ou qui ne font pas actuellement consensus. Les membres du comité de suivi de la licence ont exprimé leur volonté que les points listés ci-dessous soient pris en compte dans la rédaction définitive de l'arrêté.

1. Les points de convergence :

- Objectif de mener 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur
- La licence doit cumuler un double objectif : poursuite d'études et insertion professionnelle immédiate.
- La licence est garante de l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences (compétences disciplinaires et transversales) dans le champ de la mention
- La licence permet le développement personnel de l'étudiant, son esprit critique, son autonomie et son adaptabilité, l'acquisition d'une méthode
- La licence permet l'initiation de l'étudiant au processus de production des connaissances et aux principaux enjeux de la recherche dans sa discipline.

Sur ce point le comité de suivi insiste sur la nécessité d'afficher clairement l'adossement à la recherche, caractéristique des formations universitaires.

- La licence est un instrument d'égalité des chances
- Une demande de meilleure lisibilité de l'offre de formation
- La proposition de référentiels des formations comme outils de dialogue et d'information
- La licence s'inscrit dans les missions du service public de l'enseignement supérieur
- La poursuite et la pérennisation des actions mises en œuvre dans le cadre du plan réussite en licence
- Une offre de formation diversifiée facilitant la réussite pour tous, l'orientation progressive et la spécialisation ouverte sur la pluridisciplinarité et permettant la diversification des parcours
- Les passerelles et réorientation à l'intérieur du cycle de licence : *leurs mises en œuvre devraient cependant être précisées.*
- La diversification des modalités d'évaluation des étudiants, une évaluation progressive et formative
- L'évaluation des enseignements par les étudiants, les diplômés et les conseils de perfectionnement. *Cette évaluation s'inscrivant dans une démarche qualité intégrant l'autoévaluation et l'évaluation extérieure.*
- La transcription des grandes orientations dans un nouvel arrêté

2. Questions restant ouvertes :

- Le rôle souhaité du comité licence dans le suivi de la réforme : *en particulier son rôle et ses propositions liées à la lisibilité de l'offre de formation (intitulés, contenus ...)*
- les modalités d'évolution et de révision des référentiels disciplinaires : *le comité de suivi souhaite une plus grande transparence dans l'élaboration des référentiels qui doivent être construits de concert avec le monde universitaire et le monde socio-économique.*
- Les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes : *s'il y a consensus sur la nécessité d'une harmonisation entre les universités, par exemple en matière de compensation, en revanche il n'y a pas encore convergence sur les méthodes d'harmonisation.*
- Le volume horaire minimum de la licence : *le comité de suivi approuve le volume horaire minimum envisagé mais il s'interroge sur le contenu de ces 1500 heures, dans un processus d'évolution pédagogique comment sont comptabilisés les stages, les projets, l'encadrement personnalisé ... ?*
- Modalités de la semestrialisation : *une duplication des semestres permet à l'étudiant un parcours progressif, adapté à son rythme mais a un surcoût que les universités ne peuvent pas toutes assumer.*
- Le financement de la réforme : *quelle part pour les établissements ? Quel apport du Ministère ?*
- Quel calendrier d'application ? (impact contractualisation/habilitations)
- Demande d'une réflexion sur la valorisation des missions des enseignants-chercheurs, leur formation pédagogique, les équipes pédagogiques ...

6. CHRONOLOGIE

15 septembre :

- Discussion autour du projet de la seconde étape du plan réussite en licence
- Les formations du cursus licence dans le champ du génie civil
- Programme de travail du comité de suivi

24 novembre :

- Plan réussite en licence : compte rendu de la visite à Toulouse
- Présentation du projet de questionnaire d'enquête sur la licence
- Point sur la nomenclature des licences générales

19 janvier :

- Discussion autour du projet de la seconde étape du plan réussite en licence
- Présentation d'une réflexion sur un référentiel pour les licences de sciences et technologies (par Evelyne Garnier, présidente de la CIRUISEF)
- Bilan de situation sur les retours des questionnaires d'enquête sur la licence
- Elaboration d'un calendrier de réunions
- Questions diverses.

9 mars :

- Présentation du schéma « métiers/compétences/construction de la formation » par Jean-Luc Lambolley, professeur à l'université de Lyon 2, expert de Bologne.
- Présentation du site « vocasciences » par Gérard Roche de l'ONISEP et Yves Bertrand, professeur à l'université de Poitiers.
- Premier bilan des réponses à l'enquête sur la licence générale.
- Débat sur le projet de la nouvelle licence,
- Questions diverses.

14 avril :

- Point d'étape des travaux du comité d'orientation,
- Validation du texte sur les propositions du comité de suivi,
- Analyse des réponses à l'enquête sur la licence,
- Discussions sur les stages,
- Questions diverses.

26 mai :

- Point d'étape sur les travaux du comité d'orientation de la licence avec Patrick Hetzel, directeur général pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle,
- Bilan sommaire du colloque de la CPU sur la licence,
- Validation du texte sur les stages,
- Questions diverses.

22 juin :

- La rénovation de la licence,
- Questions diverses.

6 juillet :

Séance consacrée à l'examen du projet d'arrêté relatif à la licence.

7. RÉFÉRENCES DES CONTRIBUTIONS

Cé : Confédération étudiante

« Nouvelle licence : la Cé demande des précisions » juin 2011

<http://www.confederation-etudiante.org/actualites/nouvelle-licence-la-ce-demande-des-precisions>

CPU : Conférence des Présidents d'Université

« Propositions issues du colloque « Une ambition : la licence »

http://www.cpu.fr/Colloque_annuel_2011.1239.0.html?&L=vdrdoetouwjmncn

FAGE : Fédération des Associations Générales Etudiantes

« Renovation de la licence, réfléchir et financer ... » - juin 2011

http://www.fage.org/fr/download.php?fichier=/download/Fichiers/Presse/Cdp/CDP2011/CdP_FAGE_22062011_Renovation_de_la_licence.pdf

MET : Mouvement des étudiants

« Nouvelle licence : Etablir les conditions nécessaires à la construction d'un diplôme universitaire reconnu et qui favorise l'insertion professionnelle. »

http://www.mouvementdesetudiants.fr/IMG/pdf/contribution_du_MET_nouvelle_licence.pdf

PDE : Promotion & Défense des Etudiants

« Contribution de PDE sur le Plan Réussir en Licence Phase 2 » mars 2011 »

<http://www.pde.fr/index.php?page=reussite-a-l-universite>

RABY Gilles

"Propositions pour une nouvelle licence » avril 2011

<http://inpact.inp-toulouse.fr/CPU2011/contributions%20ecrites.html>

SNESUP : Syndicat national de l'enseignement supérieur

« Les propositions du SNESUP pour le cycle licence » - mars 2011-

<http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5652&ptid=5&cid=3833>

UNEF : Union Nationale des Etudiants de France

« Le diplôme de licence un défi pour la réussite de tous » - février 2011

http://www.unef.asso.fr/delia-CMS/index/article_id-3264/topic_id-159/